RAPPORT ANNUEL 2015

Sommaire

INTERVIEW
Le système WIR de demain 2

ORGANISATION 6

WIR ET PLUS 8

RAPPORT DE GESTION 24
Évolution des affaires et situation économique de la Banque 24
Conditions cadres 24
Évolution des affaires durant l'année de référence et situation économique de notre Banque 25
Collaborateurs 27
Évaluation des risques 28
Volumes d'affaires clientèle (État des commandes et des mandats) 29
Innovation et projets (Activité de recherche et de développement) 30
Événements exceptionnels pendant l'année de référence 30
Perspectives (Visions d'avenir) 31

COMPTES ANNUELS 32
Bilan 32
Compte des résultats 33
Répartition du bénéfice 34
Présentation de l'état des capitaux propres 35

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 36
Principes comptables et d'évaluation 36
Explications 42

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 67
ADRESSES/IMPRESSUM 68

Germann Wiggli

Le système WIR de demain

Entretien avec Oliver Willimann, président du conseil d'administration, et Germann Wiggli, président du directoire

Que pensez-vous de l'exercice 2015? Êtes-vous satisfait du résultat?

Oliver Willimann: La Banque WIR a réalisé un bon exercice 2015, ce qui n'allait pas de soi au vu du contexte économique défavorable. Les conditions intéressantes proposées par la Banque WIR, la grande confiance des clients de même que la solide implantation en Suisse ont contribué une fois de plus, dans une large mesure, au résultat positif.

Germann Wiggli: L'évolution réjouissante des activités se reflète dans la hausse constante de la somme du bilan: celui-ci a augmenté de 12,4% à 5,19 milliards de CHF, franchissant ainsi pour la première fois la barre des 5 milliards de CHF. Les prêts à la clientèle ont joué un rôle important à cet égard, puisqu'ils ont crû de 10,4% à 4,5 milliards de CHF/CHW. Les dépôts de la clientèle, eux, ont bondi de 16,1% à 3,01 milliards de CHF, tandis que le bénéfice progressait de 1,5% à 13,7 millions de CHF.

Nous ne sommes pas satisfaits du chiffre d'affaires WIR que les clientes et les clients WIR ont réalisé: il a chuté à 1,35 milliard de CHW, un résultat qui laisse à désirer. C'est pourquoi nous avons mobilisé toutes nos forces et travaillons d'arrache-pied au système WIR de demain.

Que pouvez-vous nous dire au sujet des illustrations qui ornent le rapport annuel? Pourquoi l'édition de 2015 est-elle structurée différemment?

Oliver Willimann: Les clientes et clients attentifs n'auront pas manqué de noter que les choses sont en train de bouger au sein de la Banque WIR. Nous mettons tout en œuvre actuellement pour optimiser le système WIR: le rendre plus simple, plus vaste, plus jeune et plus dynamique tout à la fois. Car nous voulons devenir *la* banque des PME en Suisse. À l'heure actuelle, la Banque WIR entretient déjà le plus grand réseau d'affaires pour les PME en Suisse, et nous voulons croître en nous appuyant sur cette assise. Nos objectifs sont ambitieux: pour les réaliser, tous nos collaborateurs unissent leurs forces, et là où il le faut, nous travaillons avec des partenaires externes. Ce souffle de renouveau, nous voulons le montrer à nos lectrices et lecteurs par des images inhabituelles, pour leur faire entrevoir l'avenir.

La nouvelle structure du rapport annuel tient aux nouvelles dispositions régissant l'établissement des comptes, auxquelles nous devons nous conformer à partir du présent rapport annuel. Un des principaux changements est l'intégration d'un rapport de gestion, qui couvre bon nombre de thématiques de l'exercice et influe ainsi également sur le reste du rapport annuel. C'est pourquoi nous avons remplacé le chapitre «Du déroulement des affaires» par le chapitre «WIR et plus». L'accent mis sur le système WIR vise à souligner l'importance de notre pilier central.

De quoi s'occupent au juste les collaborateurs de la Banque WIR?

Germann Wiggli: Outre les activités de tous les jours, qui doivent s'effectuer comme à l'accoutumée, sans accrocs pour notre clientèle, de nombreux employés de tous les départements et de tous les échelons hiérarchiques s'affairent aussi à l'élaboration de nouveaux concepts de conseil, à l'optimisation des processus et à la redéfinition complète de notre position sur le marché. Nous n'ignorons pas non plus la tendance à la numérisation, c'est pourquoi il nous tient à cœur de renforcer la proximité avec les clients au travers des canaux numériques, afin de leur offrir un plus.

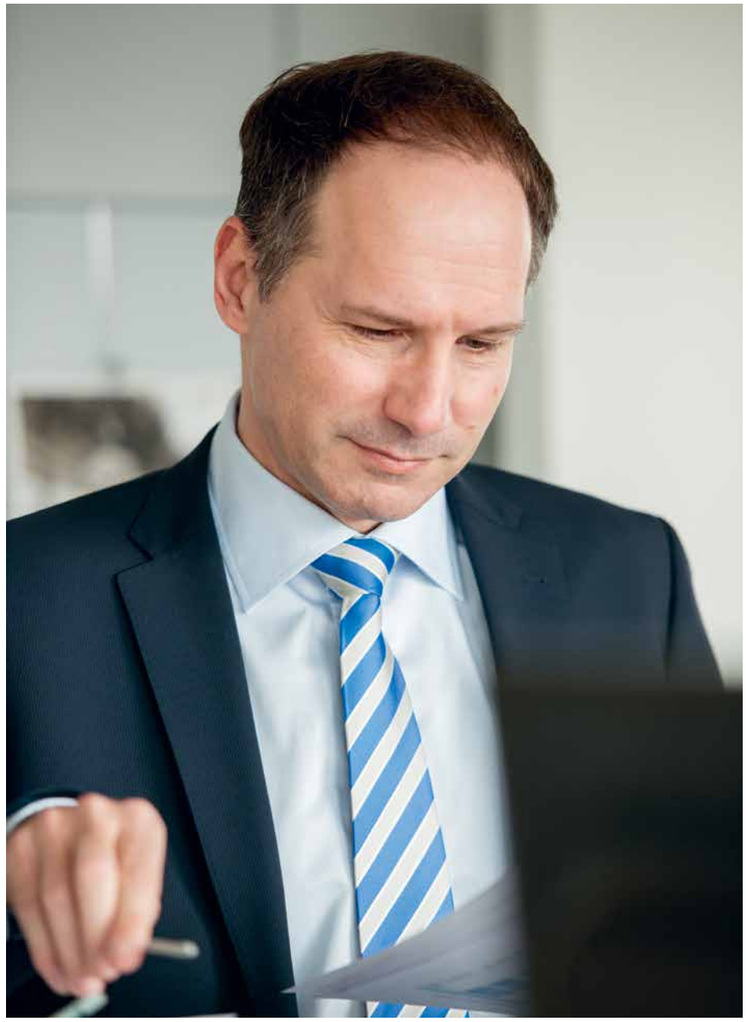

Oliver Willimann

Pourquoi se focaliser ainsi sur les PME? Que signifie cette orientation pour la clientèle privée?

Oliver Willimann: Il faut souligner en l'occurrence que nous n'avons pas l'intention de perdre de vue nos clients privés, à savoir le segment de clientèle sans lien avec le système WIR. Ils n'en sont pas moins importants pour autant, et nous voulons également continuer à leur offrir des produits et services à des conditions qui figurent parmi les meilleures du marché.

Notre développement du segment des PME profite également à la clientèle privée. Car le calcul est simple: si les PME se portent bien, il en ira de même de la Suisse, et donc de nous tous. Les petites et moyennes entreprises représentent plus de 97% des sociétés suisses. Elles forment la véritable colonne vertébrale de notre économie: c'est pour elles et avec elles que nous œuvrons, et c'est chez elles que nous nous fournissons.

Quel rôle le système WIR joue-t-il dans le développement des PME?

Germann Wiggli: Il se pose tout d'abord la question de ce que les PME doivent faire pour réussir: bien sûr, être flexibles, innovantes et cultiver la proximité avec les clients. La qualité des produits et le sens du service constituent des aspects essentiels de leur philosophie d'entreprise. Les PME doivent s'appuyer sur leurs forces et leurs compétences clés et les faire valoir systématiquement face à la concurrence. Mais ce n'est pas encore assez! Elles doivent aussi s'assurer en plus d'autres avantages concurrentiels, comme le recours à des coopérations et aux réseaux. Et c'est justement là que la Banque WIR entre en jeu, avec son système WIR. Où une société trouve-t-elle 60000 partenaires commerciaux et clients potentiels, dont 45000 PME, si ce n'est au sein du réseau WIR? Celles-ci tiennent compte les unes des autres dans leurs activités, ce qui a pour avantage de faire circuler les fonds et de les garder à l'intérieur de notre pays. Et aussi de renforcer la place économique suisse. C'est cette solidarité vécue qui nous rend forts.

Oliver Willimann: Notre mission consiste maintenant à habiller le réseau WIR d'atours aussi séduisants que possible. Il faut le rendre incontournable aux yeux des entrepreneurs innovants! En effet, ce doit être un honneur pour eux que de pouvoir participer activement au plus grand réseau d'affaires de Suisse. WIR doit devenir synonyme de suissitude, de qualité, de fiabilité et de capacité d'innovation. Des valeurs qui ne caractérisent d'ailleurs pas seulement les entreprises participantes, mais aussi la Banque WIR elle-même.

Quel est votre point du vue sur la vague d'initiatives réglementaires à laquelle se trouvent confrontées les banques?

Germann Wiggli: Actuellement, le secteur bancaire suisse traverse un processus de transformation qui nous tiendra en haleine ces prochaines années. Les nombreux changements dans les cadres réglementaires nationaux et internationaux vont fortement influencer les activités de la plupart des banques. Les exigences de fonds propres renforcées qu'entraîne la mise en œuvre de Bâle III obligent les grandes banques à ajuster leur structure et leurs stratégies commerciales et réduisent dans le même temps la marge de manœuvre des établissements de plus petite taille. Là où les contraintes de capitaux vont au-delà de celles des autres pays – je parle ici du fameux «Swiss Finish» – on assiste à une distorsion de la concurrence entre les banques suisses et étrangères.

Car de nombreuses visées réglementaires ne feront qu'alourdir les coûts de mise en conformité pour les banques de taille plutôt modeste, comme la Banque WIR. En ce qui concerne le savoir-faire, les ressources, les processus et les aspects juridiques, ces projets exigent de nous un énorme travail supplémentaire, sans offrir de réelle plus-value en contrepartie. C'est une grande charge supplémentaire à supporter, qui vient s'ajouter à l'évolution des attentes de la clientèle et aux développements technologiques, déjà considérables.

Car nous n'avons pas le choix, ces prescriptions, nous devons les mettre en œuvre. Afin de travailler aussi efficacement et économiquement que possible, nous avons intégré, dans la mesure du possible, ces nouvelles exigences dans les processus en place, et nous nous sommes renforcés au niveau des effectifs, là où c'était nécessaire.

Interview: Patrizia Herde, communication, Banque WIR

Organisation

ÉTAT AU 1.1.2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Oliver Willimann, Büron, depuis 2007
Vice-président	Georg Anthamatten, Viège, depuis 2011
Membres	Jürgen Bletsch, Dietikon, depuis 2011
	Petra Müller, Wangen bei Olten, depuis 2012
	Marc Reimann, Küssnacht am Rigi, depuis 2013
	Kornel Tinguely, Pont-la-Ville, depuis 2013
	Karin Zahnd Cadoux, Erlach, depuis 2014

Tous les membres du conseil d'administration sont considérés comme indépendants aux termes de la circulaire de la FINMA 2008/24.

AUDIT & RISK COMMITTEE

Président	Jürgen Bletsch
Vice-président	Georg Anthamatten
Membre	Karin Zahnd Cadoux

DIRECTOIRE ET DIRECTION

Président du directoire	Germann Wiggli, responsable gestion de l'ensemble de la banque
Président adjoint du directoire	Bruno Stiegeler, responsable relations clientèle
Membres du directoire	Stephan Rosch, responsable finances
	Patrick Treier, responsable gestion des crédits
	Andreas Wegenstein, responsable centre des services
Membres de la direction	Thomas Büchsenstein, responsable Credit Office
	Daniele Ceccarelli, responsable risques/droit
	Claudio Gisler, responsable centre de conseils
	Luzius Hartmann, délégué WIR
	Daniel Hess, responsable trafic des paiements
	Peter Ingold, responsable personnel & développement de l'organisation
	Jürg Jenny, responsable sécurité
	Daniel Landolt, responsable région est
	Frank Niederschuh, responsable informatique
	Azamir Nukic, responsable clients importants
	Michael Schnebli, management des produits
	Elie Shavit, responsable risques/droit
	Raphael Stoffel, responsable région ouest
	Doris Strohm, responsable région centre
	Markus Wegenstein, responsable marketing

Organe de révision prévu par la législation sur les banques et organe de contrôle statutaire	Deloitte SA, Bâle
Révision interne	PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Rapport annuel 2015

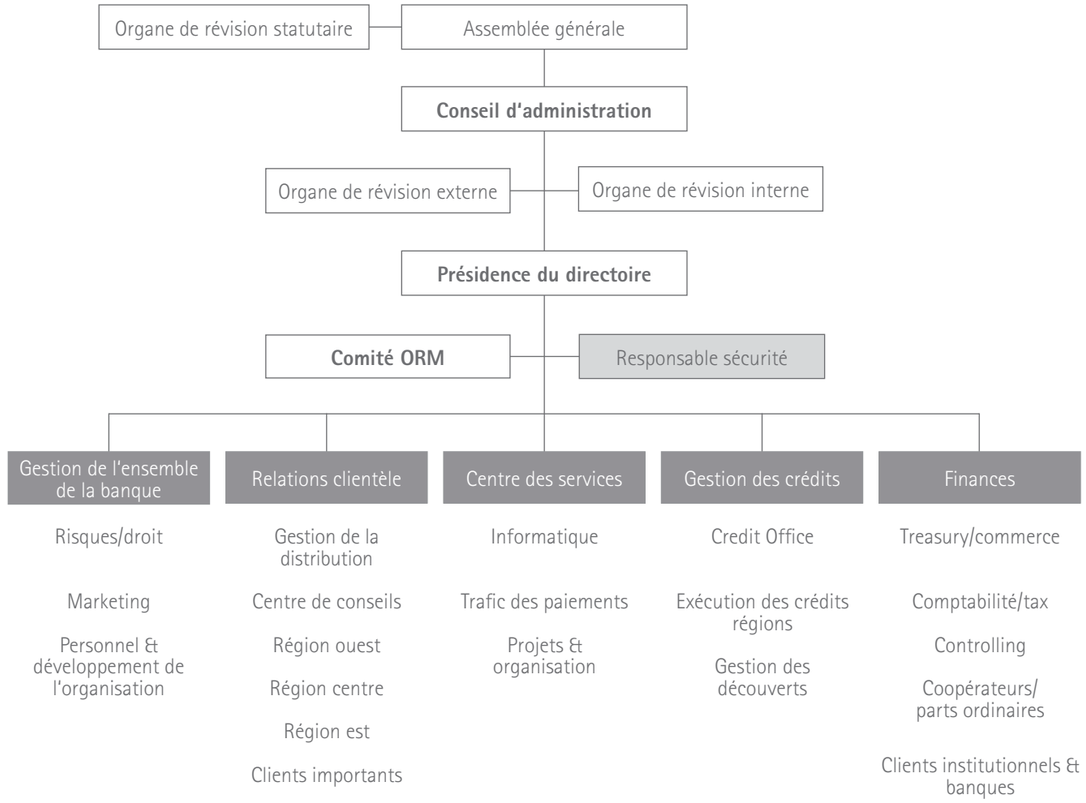

WIR et plus

BANQUE WIR – UN PARTENAIRE ÉQUITABLE EN PÉRIODE DE TURBULENCES

Début 2015, la Banque nationale suisse a provoqué un séisme dans l'économie suisse en supprimant le cours plancher du franc suisse face à l'euro et en décidant d'introduire des intérêts négatifs. Ce sont surtout les sociétés exportatrices ainsi que le secteur de la gastronomie et de l'hôtellerie qui en ont souffert, ainsi que le commerce de détail, tous dès lors contraints de prendre des mesures parfois drastiques afin d'assurer leur survie.

Dans ce contexte économique pour le moins délicat, les PME suisses ont pu compter sur la Banque WIR, comme partenaire qui les a soutenus et conseillés. Fort de ses 45000 PME, le réseau WIR offre un potentiel certain pour aboutir à de meilleurs résultats.

ÉTAT DES LIEUX

Au travers d'un sondage auprès de la clientèle, la Banque WIR a dressé un état des lieux en 2015. Les clients ont donné de bonnes notes à la Banque WIR. Les séduisantes conditions qu'elle offre lui valent une excellente renommée, et la clientèle la juge solide et digne de confiance. Le système WIR jouit d'un capital de sympathie, mais l'identification de la clientèle commerciale avec celui-ci peut certes encore être améliorée.

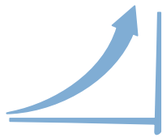

CHIFFRE D'AFFAIRES WIR

Le système WIR est une nouvelle fois resté en dessous de son potentiel bénéficiaire en 2015, ce dont atteste le chiffre d'affaires qu'ont réalisé les clientes et clients WIR. Il s'est établi à 1,35 milliard de CHW, équivalant en cela à un repli de 5,6%. Un signal qui appelle des mesures, car en fin de compte, ce sont les opérations WIR qui différencient la Banque WIR des autres banques et la rendent absolument unique au monde.

STRATÉGIE DE CROISSANCE

Depuis fin 2014, soutenus par des partenaires externes, de nombreux collaborateurs de tous les secteurs et échelons hiérarchiques travaillent à un grand projet de repositionnement de la Banque WIR, visant à renouveler en profondeur le système WIR et à en faire un réseau d'affaires moderne et efficace. La Banque WIR poursuit une stratégie de croissance, car compte tenu de l'ampleur du paysage des PME en Suisse, le potentiel du réseau WIR est loin d'être épuisé.

À partir d'un fondement solide, la Banque WIR veut conduire l'entreprise et avec elle le système WIR vers un solide avenir. Pour ce faire, elle met un fort accent sur le développement durable, tout en s'efforçant de concilier entre eux les intérêts économiques, sociaux et écologiques. À l'avenir, le système WIR devrait assurer un plus grand avantage concurrentiel à la Banque WIR, de même qu'à ses clientes et clients issus des PME.

Il s'agit en effet de renforcer le concept de réseau, de simplifier et de développer le système et de lui insuffler une nouvelle jeunesse pour séduire encore un plus grand nombre de PME suisses. Car plus le réseau est vaste et plus la collaboration est fructueuse, plus ses acteurs en profitent: l'économie suisse, les PME qui y sont affiliées, leurs collaborateurs, les clients privés, la Banque WIR, les bailleurs de fonds et les groupes WIR.

En même temps, la Banque WIR entend renforcer le côté émotionnel, la créativité et l'innovation pour interpeller de nouvelles PME que ces attributs séduisent et pour lesquelles le système WIR n'entrait pas en ligne de compte jusqu'à présent.

FOIRES WIR

Les foires WIR font partie du réseau WIR. En 2015, elles se sont tenues à Lucerne et à Zurich. Bon nombre de sociétés les utilisent comme canal de distribution pour leurs produits et services. Pour des questions d'ordre économique, en 2016, les activités relatives aux foires de la Banque WIR ne se concentreront que sur Zurich et feront ainsi de la capitale économique un des principaux points de rencontre de l'univers WIR.

Aussi bien les exposants que la plupart des visiteuses et visiteurs constituent une partie du réseau WIR. Le grand public est également bienvenu. L'entrée est gratuite.

GROUPES WIR ET MANIFESTATIONS

Les groupes WIR sont des associations autonomes, organisés régionalement. Ses membres, entrepreneuses et entrepreneurs actifs du monde des PME, sont d'importants ambassadeurs du système WIR. En leur qualité de multiplicateurs dans leurs régions, ils sont appelés à soutenir efficacement la Banque WIR dans sa stratégie de croissance.

RENCONTRES BUSINESS WIR
L'organisation et la réalisation de manifestations d'information et de formation continue adaptées aux besoins des PME font partie des missions des groupes WIR. La Banque WIR contribue à ces rencontres sur le plan de l'organisation et du financement; elle souligne ainsi son engagement en faveur des PME suisses.

Les objectifs de ces rencontres business résident dans le transfert de connaissances et l'élargissement du réseau d'affaires des entreprises. Axées sur la pratique, ces manifestations s'articulent autour de thématiques économiques, politiques et sociales capitales aux yeux des PME. Les rencontres soutiennent la pensée et l'action des participants dans une logique d'entreprise, au travers d'approches pragmatiques. Elles favorisent également l'échange d'expériences. Ces réunions servent en même temps à entretenir les rapports du réseau WIR et à établir de nouvelles relations commerciales.

En 2015, environ 70 rencontres business WIR se sont déroulées dans toute la Suisse.

PARTS ORDINAIRES

L'évolution des parts ordinaires de la Banque WIR reflète le développement positif des activités en 2015. Elles ont à nouveau pris de la valeur: comparé au cours de 428 CHF fin 2014, le cours a grimpé jusqu'à 443 CHF (+3,5%) fin 2015.

En tant que valeur secondaire, les parts ordinaires sont moins sujettes aux influences extérieures que les titres cotés en Bourse. Elles se négocient aussi bien à la Bourse interne de la Banque WIR que sur la plateforme OTC de la Banque Cantonale Bernoise. Un total de 63 046 parts ordinaires pour un volume de négoce de 27,5 millions de CHF ont été échangées par le biais de ces canaux.

SPONSORING

Le sponsoring joue un rôle important dans la communication de la Banque WIR. Il vise essentiellement à accroître la notoriété de la Banque, à valoriser son image, à nourrir la relation client, à renforcer le profil de la marque et à motiver les collaborateurs. Le sponsoring se caractérise par une grande qualité dans les contacts et par l'effet multiplicateur des médias et des plateformes sociales, autant d'aspects qui, conjugués à d'autres mesures de communication, s'avèrent hautement efficaces.

En la matière, la Banque WIR ne s'engage que sur le long terme et sélectionne avec soin ses partenaires de sponsoring. Elle choisit donc des partenaires qui s'accordent avec l'entreprise et sa clientèle PME et dont les performances et les objectifs sont conciliables avec les siens. Car l'image des organismes sponsorisés rejaillit sur la Banque WIR et inversement. Cela vaut pour les deux partenaires, car en fin de compte, toutes les parties concernées doivent profiter des interactions qui en émergent.

En 2015, la Banque WIR s'est engagée autant dans le sponsoring culturel que social.

CULTURE

En Suisse alémanique, la Banque WIR a travaillé en collaboration avec le chœur de Bo Katzman. En Suisse romande, elle a bénéficié d'une manifestation spécifiquement conçue pour elle: Musique en fête. La Banque WIR a utilisé ces deux manifestations en faveur d'une sélection de clientes et clients.

Arrivés à expiration fin 2015, ces partenariats n'ont pas été renouvelés. Les réflexions au sujet de la réorientation de l'engagement de la Banque WIR dans le domaine du sponsoring vont bon train. Elles doivent s'accorder avec les nombreuses mesures destinées à poser la Banque WIR sur une nouvelle base et à la repositionner.

ENGAGEMENT SOCIAL

Dans le cadre de son sponsoring social, la Banque WIR apporte son soutien aux Special Olympics Switzerland, un engagement qu'elle poursuit avec beaucoup d'élan. Cette organisation permet à des personnes avec handicap mental de pratiquer différentes disciplines sportives et de participer à des compétitions nationales et internationales, une démarche favorable à leur intégration dans la société.

La Banque WIR rend régulièrement compte des activités relatives aux Special Olympics dans ses magazines clients et désormais aussi sur les plateformes sociales, ce qui lui permet de stimuler l'intérêt de ses clientes et clients pour cet engagement.

Les collaborateurs de la Banque WIR s'identifient également avec Special Olympics, comme en témoignent leurs interventions régulières en tant que volontaires aux National Games de Special Olympics, en été et en hiver. En 2015, toutes les dispositions ont donc été prises pour permettre aux collaborateurs intéressés de prêter main-forte aux National Games à Coire, en mars 2016.

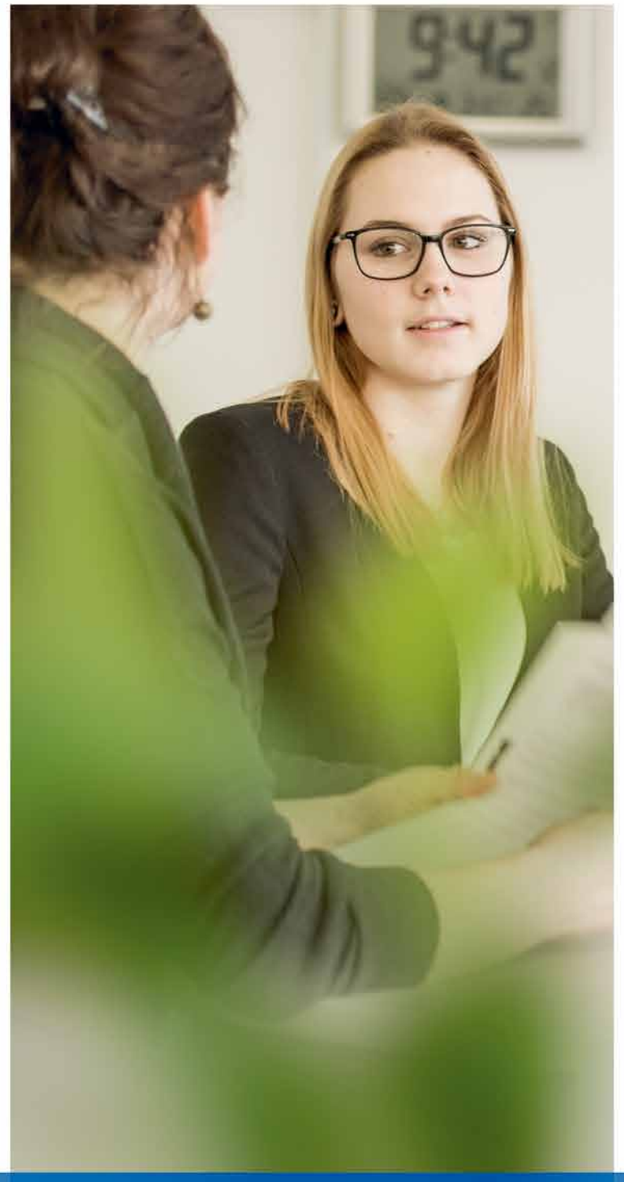

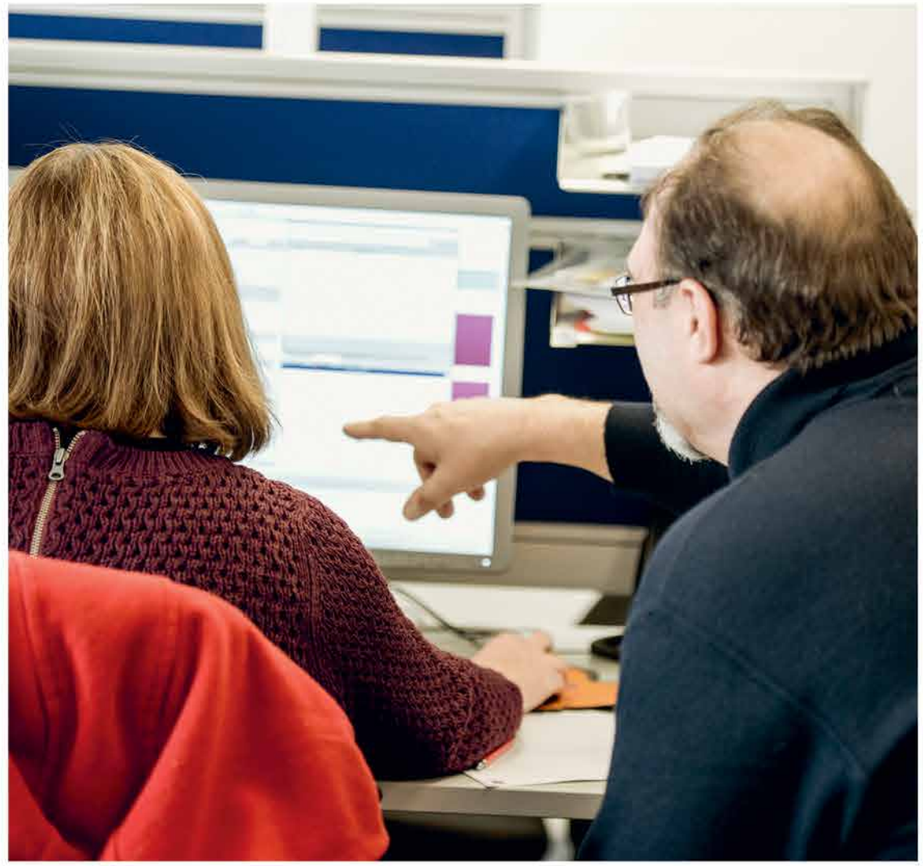

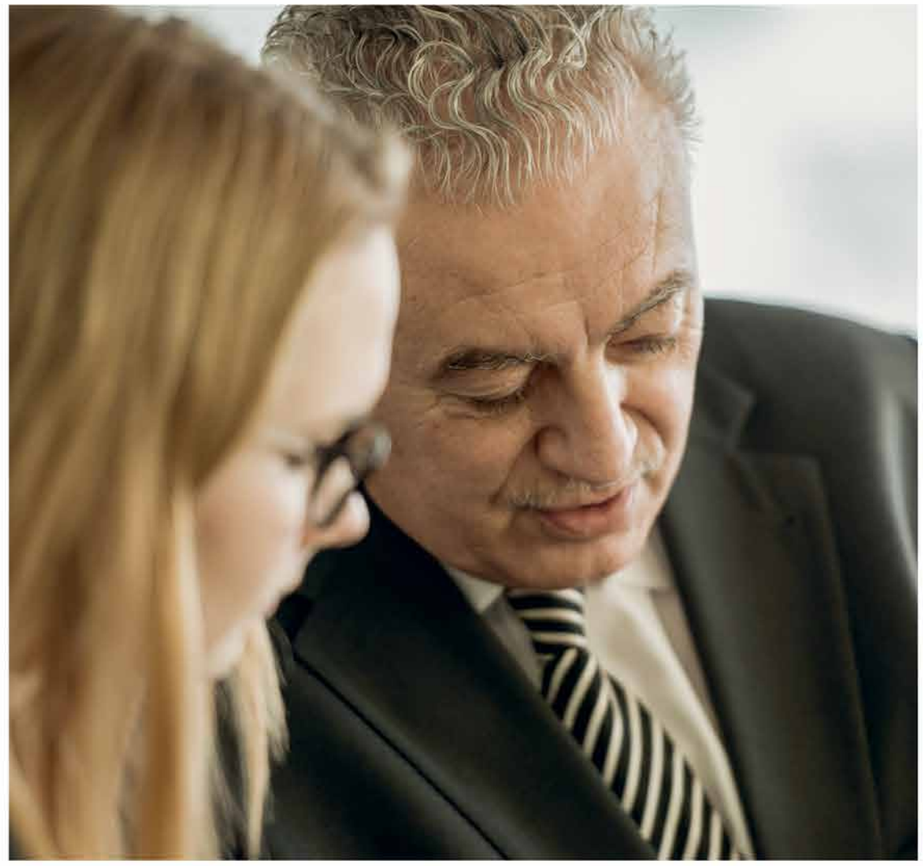

Microcosme

Les bureaux sont les cellules créatives de notre entreprise, c'est ici que nous développons des idées en commun et réalisons nos projets. Ils sont le point de rencontre des personnes les plus diverses, aux savoirs les plus divers, qui se complètent mutuellement en formant un microcosme équilibré où chacun se sent intégré dans une entité encore plus grande. Les collaborateurs expriment l'identité de la Banque WIR au travers de leurs activités et de leur motivation au travail, mieux encore, ils sont son oxygène.

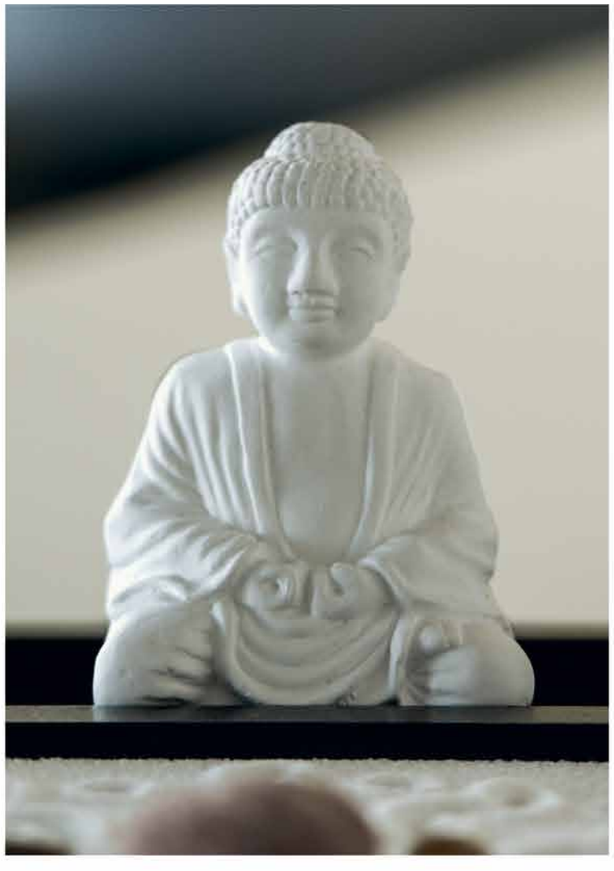

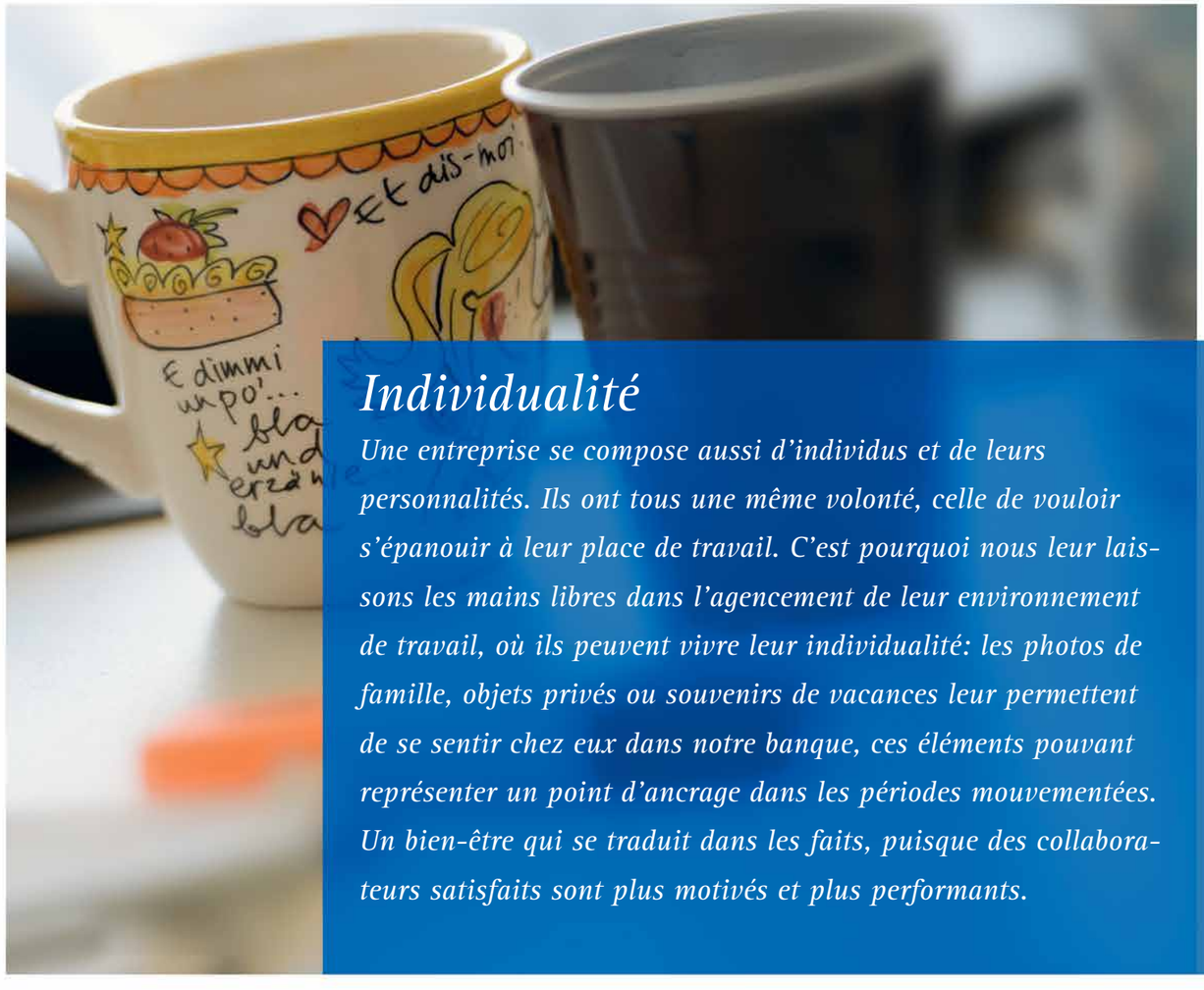

Individualité

Une entreprise se compose aussi d'individus et de leurs personnalités. Ils ont tous une même volonté, celle de vouloir s'épanouir à leur place de travail. C'est pourquoi nous leur laissons les mains libres dans l'agencement de leur environnement de travail, où ils peuvent vivre leur individualité: les photos de famille, objets privés ou souvenirs de vacances leur permettent de se sentir chez eux dans notre banque, ces éléments pouvant représenter un point d'ancrage dans les périodes mouvementées. Un bien-être qui se traduit dans les faits, puisque des collaborateurs satisfaits sont plus motivés et plus performants.

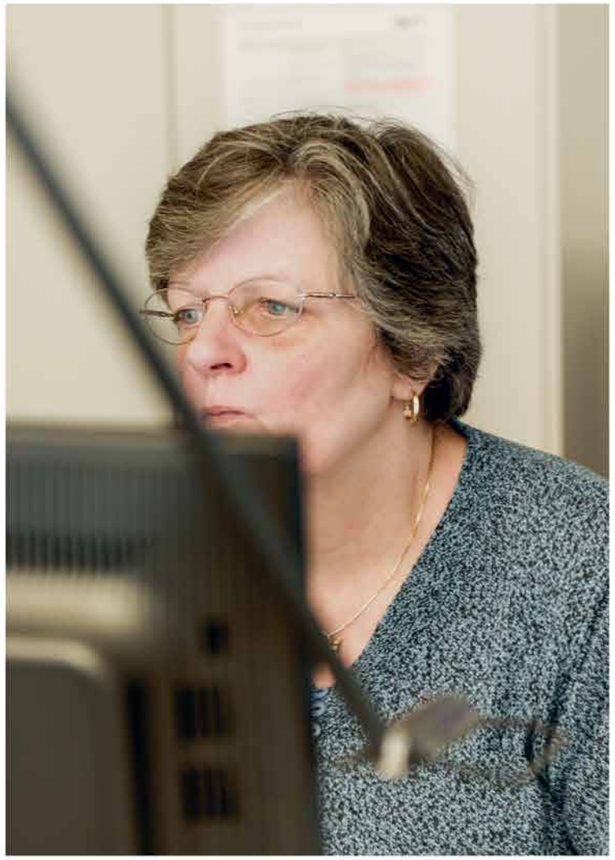

Concentration

Le véritable cerveau de l'entreprise, ce sont les individus qui s'y concentrent en remplissant leurs tâches. L'attention est ciblée, et l'intelligence et la volonté tout entières sont tendues vers leur objectif.

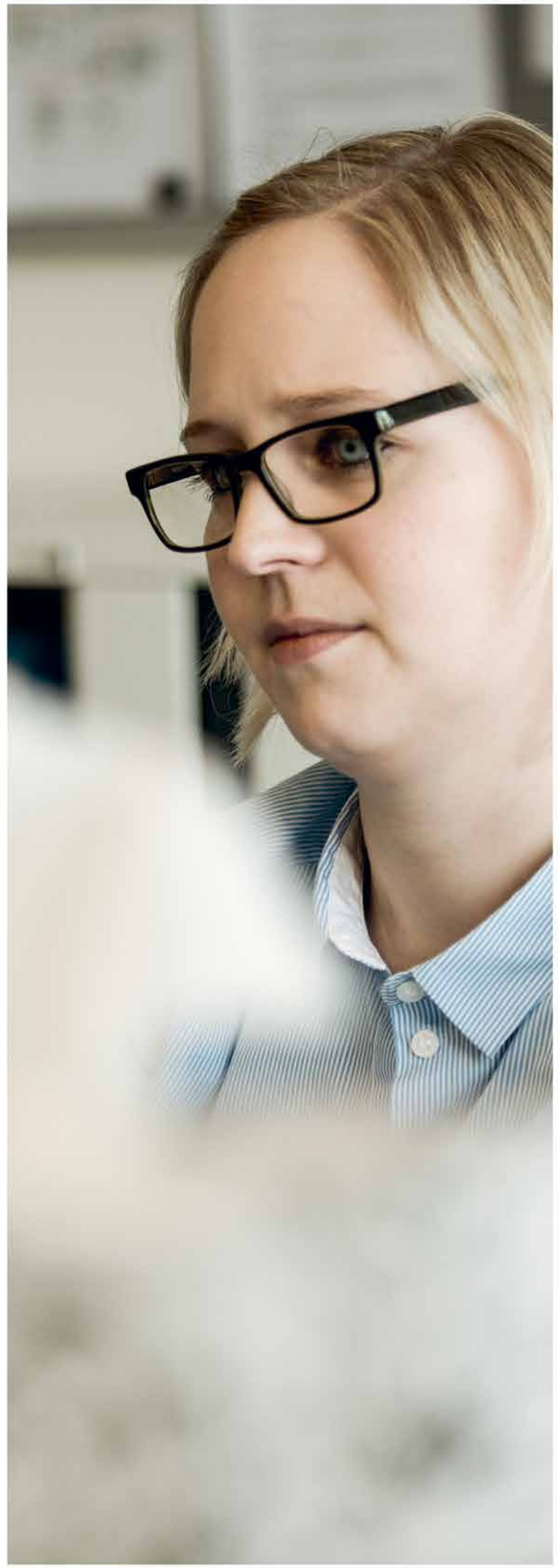

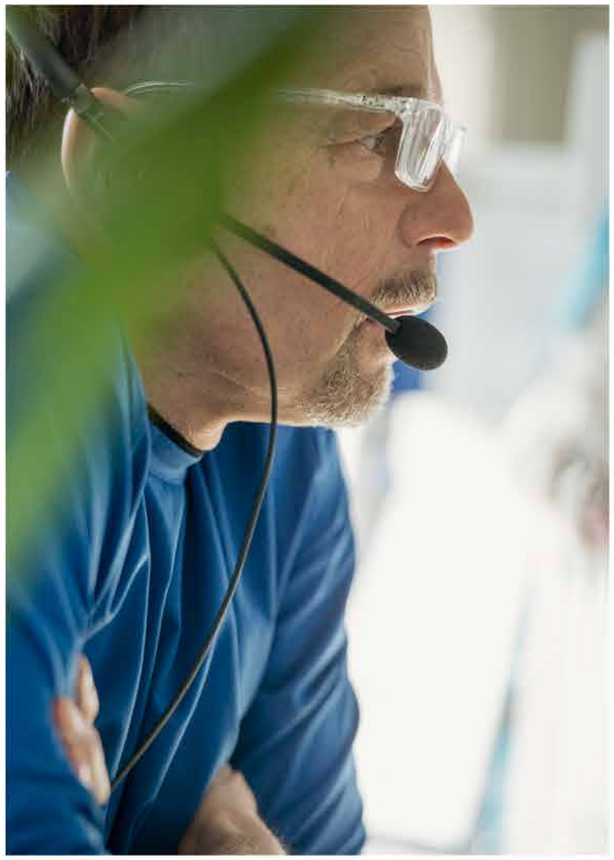

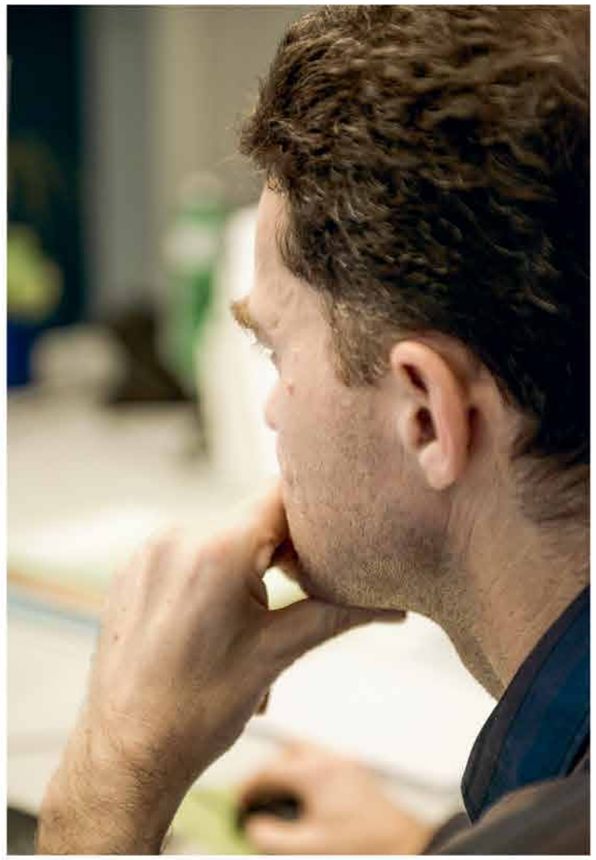

Capacité à s'organiser

Notre univers de travail se trouve en pleine mutation. Et si l'avenir est numérique, il ne renoncera jamais entièrement au papier. Le flot d'informations ne cesse de croître, et notre rythme de travail s'accélère sans cesse. Mais comment distinguer l'essentiel du superflu? Prendre des notes nous permet de nous libérer l'esprit tout en nous évitant d'oublier quelque chose.
La capacité à s'organiser repose sur l'écrit. Le mode de travail «non numérique», à l'ancienne, a encore de beaux jours devant lui!

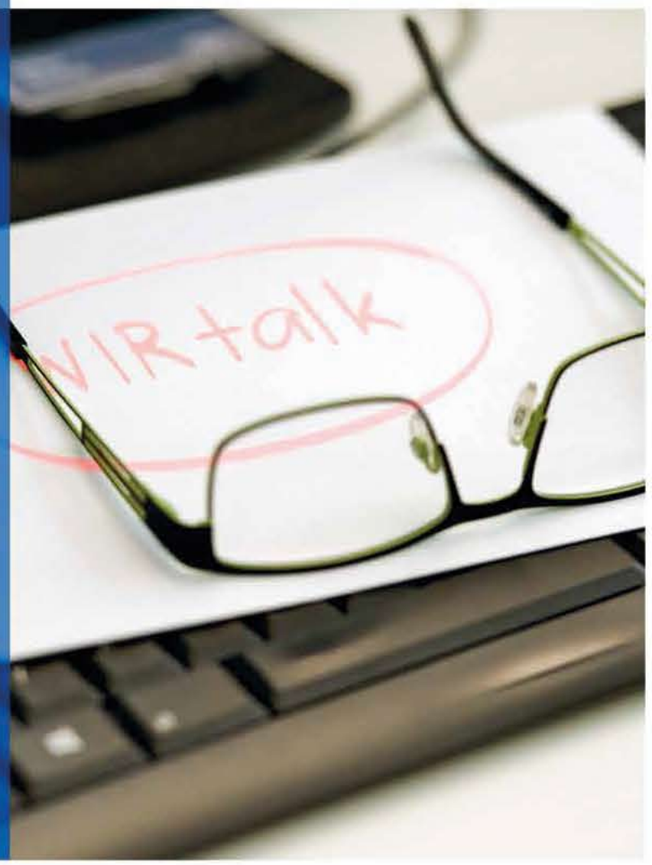

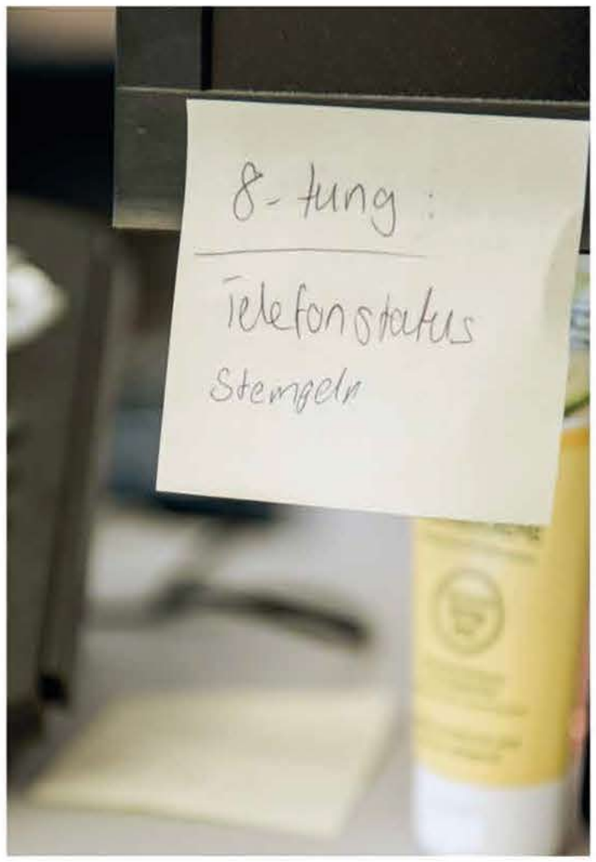

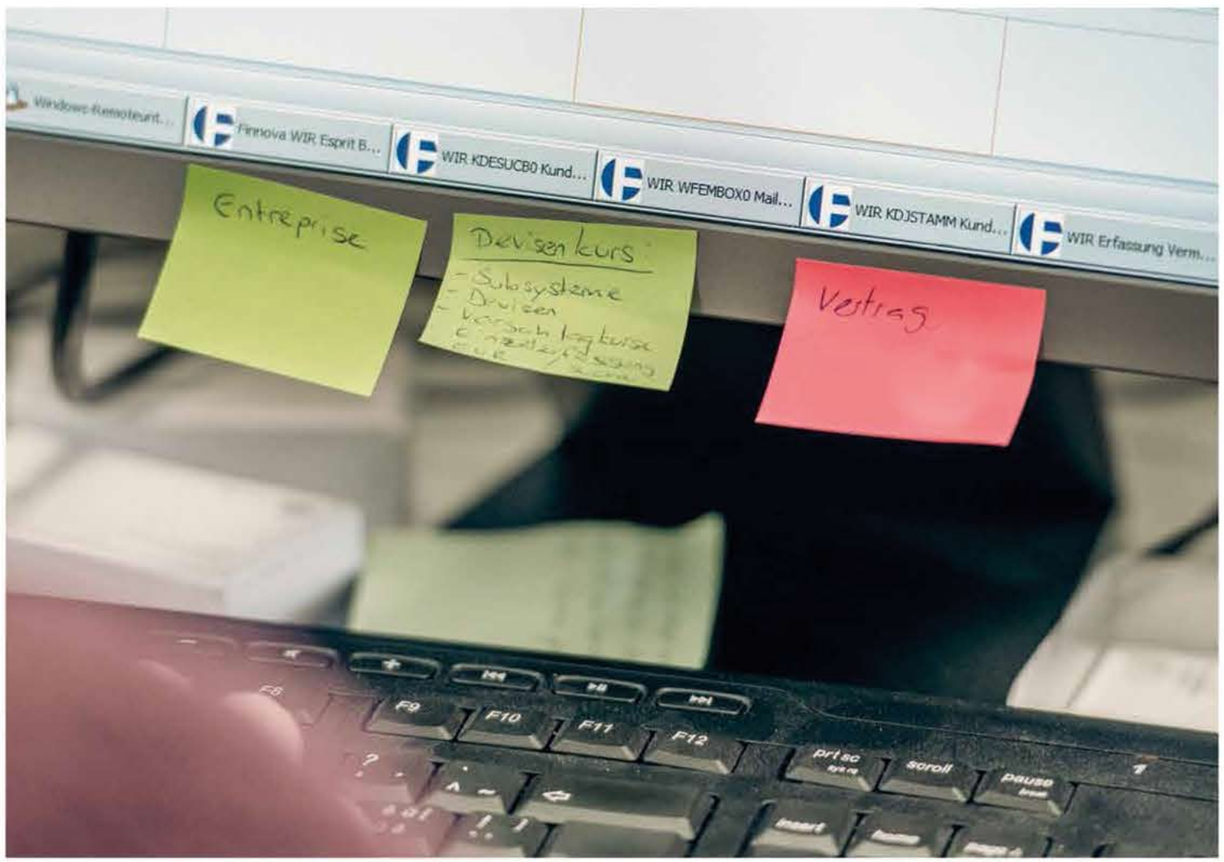

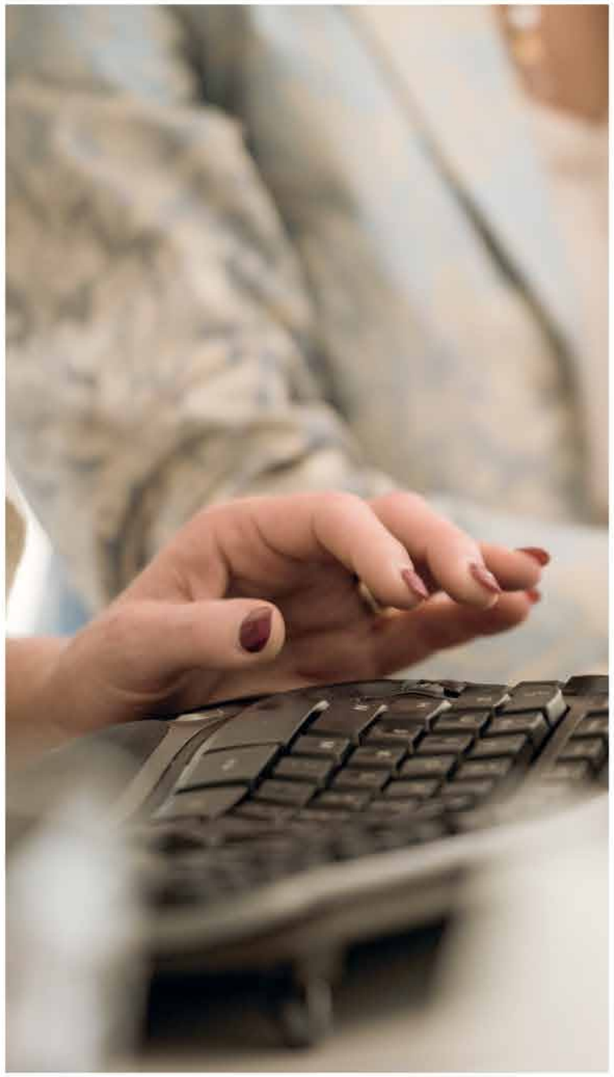

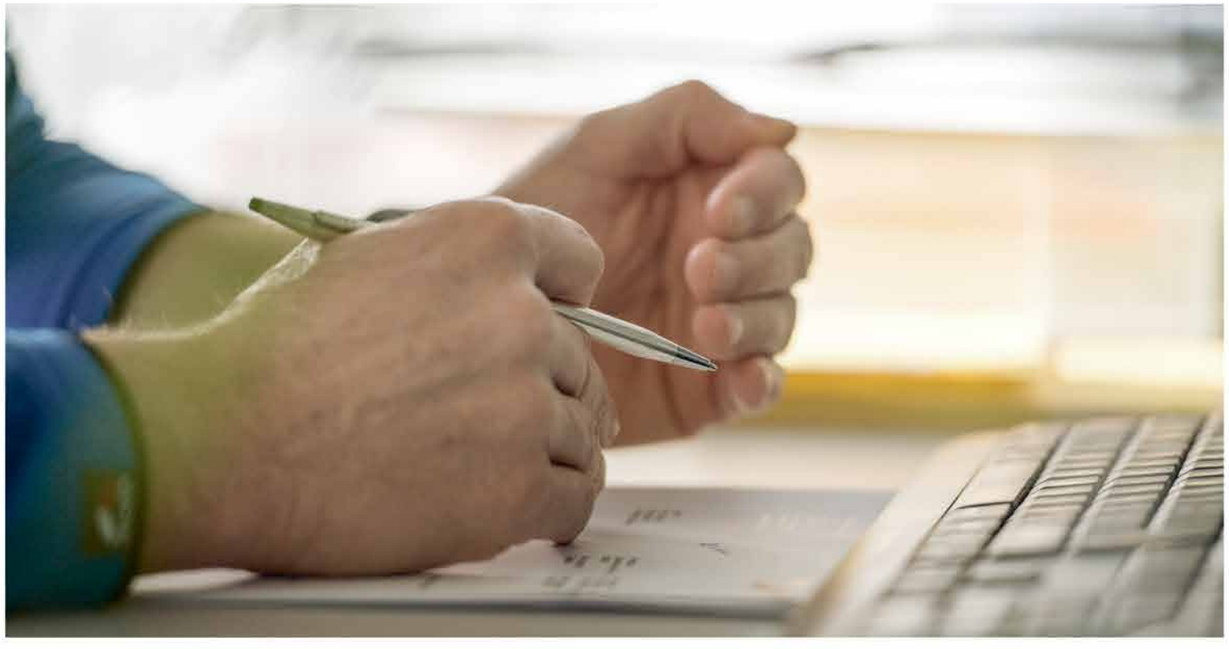

Concrète et tangible

Terre à terre et fait main: la Banque WIR est une entreprise solide, où chaque collaborateur apporte sa contribution, où chacun participe au processus de réflexion et où chacun sait où l'on va. Les collaborateurs connaissent leurs tâches, et appliquent avec détermination la stratégie de croissance dans leur domaine d'activité. Ils connaissent leur métier et font preuve d'un sain réalisme.

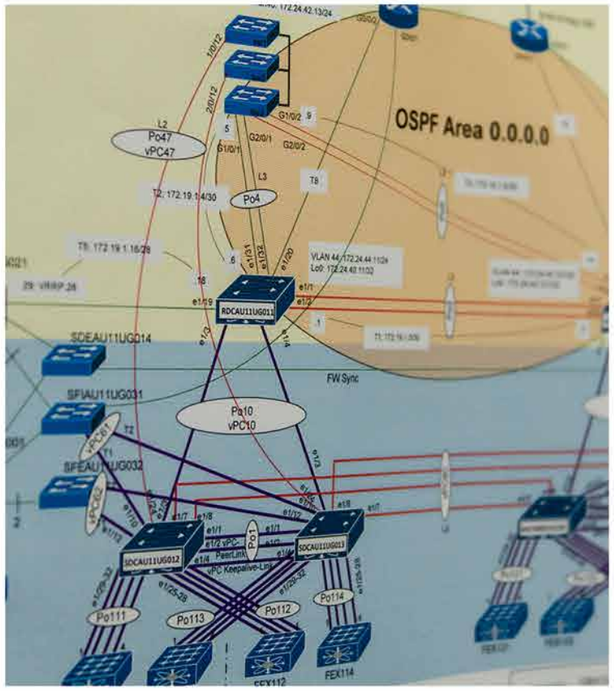

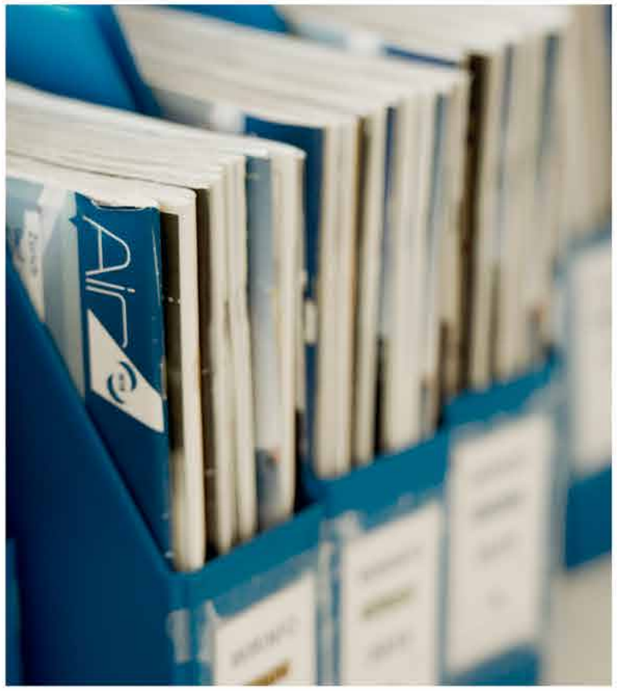

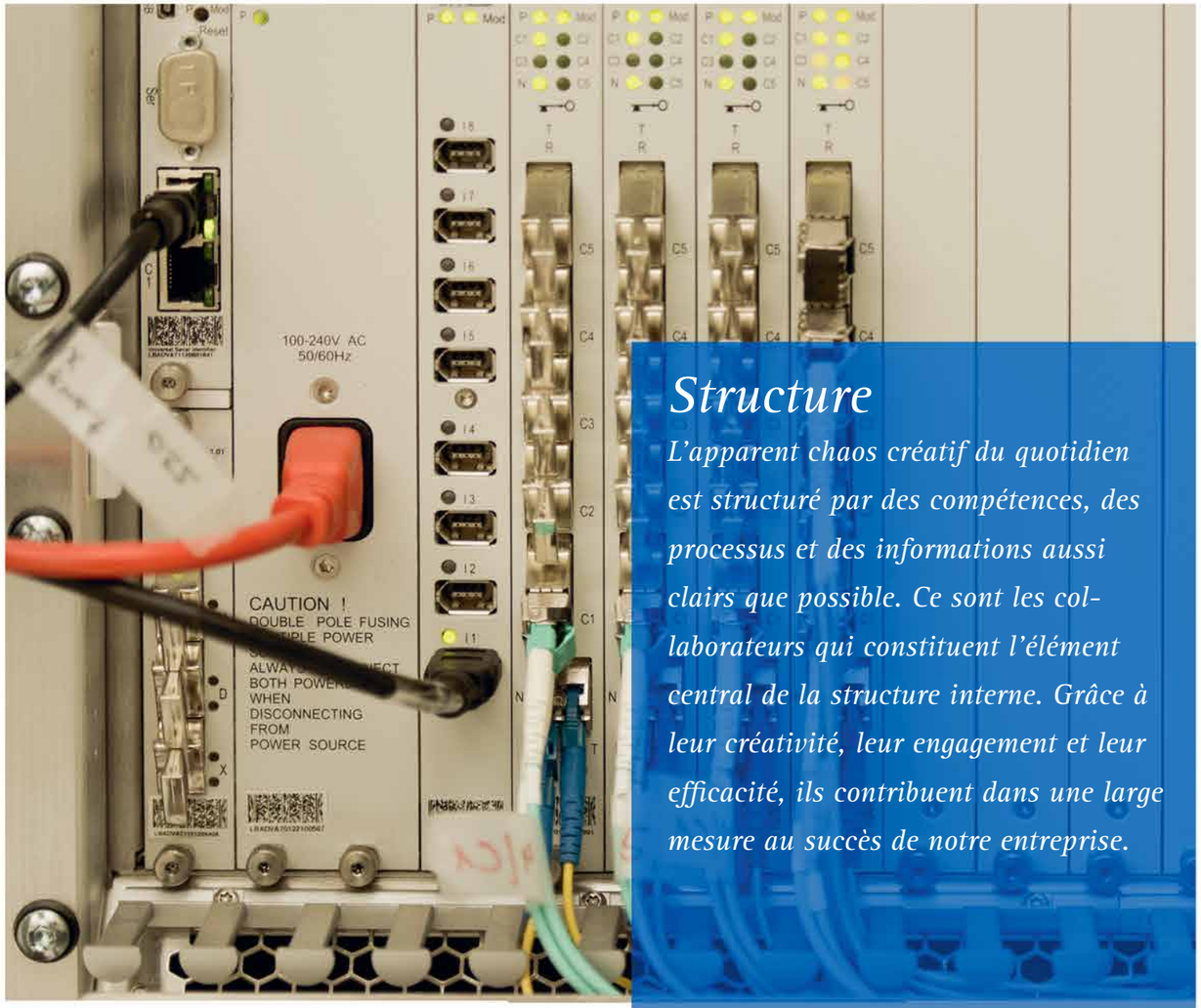

Structure

L'apparent chaos créatif du quotidien est structuré par des compétences, des processus et des informations aussi clairs que possible. Ce sont les collaborateurs qui constituent l'élément central de la structure interne. Grâce à leur créativité, leur engagement et leur efficacité, ils contribuent dans une large mesure au succès de notre entreprise.

Rapport annuel 2015

RAPPORT DE GESTION

ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA BANQUE

CONDITIONS CADRES

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'économie mondiale a connu une croissance modérée au cours de l'année dernière. Alors que la zone euro et principalement les États-Unis affichaient des résultats positifs, l'élan de croissance au sein des pays émergents n'a pas eu lieu.
Une reprise modérée de l'économie a eu lieu dans la zone euro lors de l'année écoulée. Les contributions positives à la croissance sont principalement dues à la consommation des ménages et à celle de l'État, alors que l'industrie exportatrice a souffert d'une croissance négative causée par une dynamique plus faible dans beaucoup de pays émergents. Les autres composantes incluent la baisse du taux de chômage et l'image hétérogène de la croissance du PIB des États membres de la zone euro. L'Allemagne, principal marché d'exportation de la Suisse, a réalisé une croissance robuste d'environ 1,5%.

La situation de l'économie suisse peut être qualifiée de stable de façon générale. Depuis la suppression du taux plancher entre le franc suisse et l'euro, la croissance économique a quasiment stagné, ce qui a conduit à une croissance réelle nulle du PIB lors des trois premiers trimestres de l'année. Un effondrement des performances économiques nationales n'a cependant pas eu lieu, ce qui peut être interprété comme un signe rassurant en raison des conditions cadres difficiles. Comme lors des années précédentes, la consommation privée des ménages, nouvellement combinée à une forte croissance de la consommation de l'État, contribue de manière déterminante à une situation stable. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) s'attend de façon globale à une croissance de 0,8% pour l'année 2015.
Selon les chiffres du SECO, le nombre de chômeurs inscrits se monte à 158 629 à fin décembre, ce qui représente 11 260 personnes de plus que l'année précédente. Le taux de chômage s'élève à 3,7%, soit 0,3% de plus qu'à fin 2014.

Le niveau des prix a fortement diminué par rapport à l'année précédente. L'index des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de la statistique se situe à 97,3 points en décembre, soit 1,3 point de moins qu'à la fin de l'année 2014 (niveau de départ de 100 points en décembre 2010).

Les événements sur les marchés financiers ont été dictés par les banques centrales pour l'année écoulée. L'annonce tant attendue au niveau des taux d'intérêts a eu lieu en décembre par la Banque centrale américaine (Fed). Par contre, la Banque centrale européenne (BCE), la Banque nationale suisse (BNS), la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon ont maintenu leur politique monétaire expansive.
La BNS a franchi un pas historique le 15 janvier 2015 en supprimant le taux plancher entre le franc suisse et l'euro. Par la suite, l'euro s'est déprécié pour atteindre un niveau en dessous de la parité. La hausse du franc suisse couplée à la politique des taux d'intérêts faibles de la BCE a mis ainsi l'industrie exportatrice ainsi que le tourisme suisse sous forte pression.
La BNS a abaissé en cours d'année sa fourchette cible pour le taux d'intérêt de référence, le Libor à trois mois, à un niveau historique de -0,25% à -0,75%. Les taux d'intérêts négatifs représentent un grand défi pour les entreprises, les caisses de pension, les corporations de droit public et également pour les banques.

Durant l'année écoulée, le franc suisse a gagné de la valeur par rapport à la livre sterling et au yen japonais alors que le dollar américain se situe environ au niveau de la parité. Le franc suisse a fortement augmenté par rapport à l'euro, conséquence de la suppression du taux plancher. Le cours de l'euro se situe à CHF 1.0859 (cours moyen) pour les transactions interbancaires au dernier jour de l'an.

Le marché suisse des actions a réagi en demi-teinte. Alors que le Swiss Market Index (SMI) s'est remis relativement vite du choc de la suppression du taux plancher, affichant même une solide performance en milieu d'année, le manque de signaux des principales banques centrales a conduit à un refroidissement du marché de courte durée au troisième trimestre. Les indices des actions se sont par la suite normalisés durant les derniers mois de l'année, ce qui a permis au SMI de clôturer l'année presque au même niveau que l'année précédente à 0,7%, soit 8818,2 points.

ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

Les exigences réglementaires dans le domaine bancaire sont considérables et en permanence adaptées. La pression régulatrice est forte et maintenue également à un niveau élevé. La pression, principalement exercée au niveau international, va influencer négativement la situation des coûts des banques suisses. La mise en œuvre des dispositions réglementaires suivantes a marqué l'année sous revue:

- Prescriptions comptables pour les banques, négociants en valeurs mobilières, groupes et conglomérats financiers (PCB)
- Exigences de publication
- Prescriptions en matière de liquidités
- Dispositions en matière de blanchiment d'argent et Convention relative à l'obligation de diligence des banques
- FATCA

De plus, différentes autres dispositions réglementaires dont la mise en œuvre a déjà débuté, ont été annoncées durant l'année de référence. Parmi celles-ci figurent notamment les dispositions concernant l'échange automatique d'information.

ÉVOLUTION DES AFFAIRES DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE ET SITUATION ÉCONOMIQUE DE NOTRE BANQUE

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

La Banque WIR reste sur la voie du succès
Le total du bilan a augmenté de CHF 574,8 mio à CHF 5198,6 mio (+12,4%). Une raison majeure de cette augmentation est liée aux créances sur la clientèle avec une augmentation nette de CHF 424,1 mio (+10,4%). Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont augmenté de CHF 427,8 mio (+12,7%). Le bénéfice a pu être augmenté à CHF 13,7 mio (+1,5%). Une augmentation de la distribution du dividende à partir de la réserve issue d'apports en capitaux exonérés fiscalement sera suggérée lors de l'assemblée générale du 18 mai 2016 sous la forme d'un dividende avec réinvestissement en parts ordinaires augmentant de CHF -.25 à CHF 10. Les fractions sont versées en espèces. Le versement représente un rendement de 2,3% (sur la base du taux de clôture au 31 décembre 2015).

Résultat net des opérations d'intérêts plus élevé
Malgré un niveau d'intérêt historiquement bas et une concurrence toujours vive, la marge brute a pu être augmentée à 1,14% (1,06% l'année précédente) au niveau des opérations d'intérêts. Grâce à l'augmentation du volume et une meilleure marge d'intérêts, le résultat brut lié aux opérations d'intérêts se situe nettement au-dessus de l'année précédente avec CHF 56,1 mio (+20,0%). La variation des corrections de valeurs pour risques de défaillance ainsi que les pertes résultant des opérations d'intérêts s'élèvent à CHF 1,7 mio. Le résultat net des opérations d'intérêts a pu être augmenté de CHF 7,9 mio ou 16,9% par rapport à l'année précédente. Avec une part de 68,6% (57,8% l'année précédente) du résultat total, les opérations d'intérêts représentent de loin notre poste de produits le plus important.

Résultat des opérations de commissions et de prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et de prestations de service de CHF 26,0 mio se situe légèrement en dessous de la valeur de l'année précédente (-5,4%). La part au résultat total représente 32,7% (34,1% l'année précédente). Le revenu lié à la commission du trafic des paiements WIR (provisions liées au chiffre d'affaires) avec CHF 21,3 mio (CHF 23,1 mio l'année précédente) représente la position principale des produits provenant des opérations de commissions et des prestations de service.

Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce provient principalement du négoce de titres, y compris les parts ordinaires propres. Dans les positions de négoce de titres, on trouve également des positions en monnaie étrangère. Actuellement aucun négoce n'est effectué de façon active sur les devises. La Banque a subi une perte de CHF 4,2 mio en 2015 (l'année précédente: bénéfice de CHF 4,2 mio). Cette perte est une suite directe de la suppression du cours minimal du franc suisse par rapport à l'euro, principalement sur des positions de titres en monnaie étrangère. Les opérations de négoce représentent -5,3% (+5,2% l'année précédente) du résultat total.

Autres résultats ordinaires élevés

Un bénéfice de CHF 0,3 mio a résulté de la vente des immobilisations financières (CHF 0,1 mio l'année précédente). Le produit des participations s'élève à CHF 0,7 mio (+5,6%). Le résultat des immeubles a pu être fortement augmenté et se situe à CHF 1,8 mio (CHF 1,0 mio l'année précédente). Avec un total de CHF 3,2 mio (CHF 2,4 mio l'année précédente), la part relative aux «Autres résultats ordinaires» représente 4,0% du revenu total (2,9% l'année précédente).

Charges de personnel

La rémunération des collaborateurs s'élève à CHF 30,3 mio, soit CHF 1,6 mio au-dessus de la valeur de l'année précédente (+5,7%). Ceci s'explique principalement par la création de nouveaux postes. La contribution à la caisse de pension est de CHF 2,8 mio (CHF 2,5 mio l'année précédente).

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont augmenté en raison du volume d'activité plus important et des charges liées aux projets de CHF 2,0 mio à CHF 18,1 mio. La plus grande part de CHF 5,6 mio (CHF 5,0 mio l'année précédente) est à mettre sur le compte des coûts liés aux technologies de l'information et de la communication.

Charges d'exploitation dans les limites du budget

Les charges d'exploitation totales (personnel et autres charges d'exploitation) de CHF 48,4 mio sont dans les limites du budget et de CHF 3,6 mio au-dessus de la valeur de l'année précédente (+8,1%).

Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires comprennent principalement l'accumulation des réserves latentes (réserves de fluctuations admises légalement) pour des risques de crédit pour CHF 7,5 mio.

Résultat annuel stable

Durant l'année de référence, CHF 4,7 mio (CHF 4,1 mio l'année précédente) ont été attribués pour des amortissements nécessaires relatifs aux immobilisations financières. Après comptabilisation de la charge fiscale de CHF 5,0 mio (-2,4%), il résulte un bénéfice de CHF 13,7 mio (+1,5%).

Les chiffres-clés s'illustrent de la façon suivante:

	Année de référence	Année précédente
Marge relative aux taux d'intérêts	1,14%	1,06%
ROI (Return on Equity après impôts)	3,62%	3,63%
Cost-Income Ratio	61,0%	55,6%

Établissement des états financiers

Grâce à un système de contrôle interne avéré, nous nous assurons que les états financiers de notre Banque sont présentés de façon intégrale et correcte. Les états financiers annexés ont été approuvés par le conseil d'administration le 15.3.2016.

Révision selon le Code des obligations

L'organe de révision Deloitte AG à Bâle a effectué son audit du 1er au 19 février 2016, conformément au Code des obligations. Le rapport de révision (cf. page 67) est positif et ne contient pas de remarques ni de réserves.

SITUATION ACTUELLE EN RELATION AVEC DES THÈMES PRUDENTIELS CHOISIS (ÉTAT: 31 DÉCEMBRE 2015)

Base solide des fonds propres

Les fonds propres déclarés augmentent, sous réserve de l'emploi du bénéfice proposé, à CHF 384,3 mio (CHF 374,3 mio l'année précédente, y compris la déduction des propres parts de capitaux). Les fonds propres pris en compte se montent à CHF 465,6 mio (CHF 450,1 mio l'année précédente). Ils dépassent ainsi considérablement les exigences légales minimales en la matière de CHF 381,2 mio (y c. le volant anticyclique de CHF 25,6 mio). Le taux d'utilisation des fonds propres représente ainsi 81,9% (76,7% l'année précédente).

Le leverage ratio introduit le 1er janvier 2015 (quotepart de fonds propres non pondérés) atteint une valeur respectable de 7,3% à fin 2015 et dépasse ainsi clairement les exigences minimales de 3%.

Pour de plus amples détails, nous vous renvoyons à la publication des chiffres-clés concernant les prescriptions en matière de fonds propres (page 65).

Excellente liquidité

La Banque continue de disposer d'un niveau de liquidité élevé. La disposition réglementaire introduite le 1er janvier 2015 concernant le ratio de couverture des liquidités (Liquidity Coverage Ratio, LCR) a été clairement dépassée durant toute l'année sous revue. Le LCR représente une moyenne pondérée pour toute l'année 2015 de 121,5% (exigence réglementaire de 60%). La Banque conserve en vue de garantir un niveau de liquidité adéquat des valeurs liquides de haute qualité d'environ CHF 265,5 mio (moyenne pondérée).

Pour de plus amples détails, nous vous renvoyons à la publication des chiffres-clés des prescriptions concernant le LCR à la page 65.

COLLABORATEURS

Nombre d'employés et structure du personnel

Les collaborateurs sont le moteur du succès économique de la Banque WIR. En 2015, le nombre de collaborateurs a fortement augmenté pour se situer à fin 2015 à 243 collaborateurs (220 l'année précédente), ce qui correspond à 214,8 postes à temps complet (194,7 l'année précédente). Durant l'année 2015, 49 nouveaux collaborateurs ont été engagés. En moyenne annuelle pour l'année 2015, on note un total de 204,7 postes à temps complet (184,3 l'année précédente).

L'évolution de la structure du personnel de la Banque WIR est également réjouissante. On dénombre 111 femmes et 132 hommes. Le pourcentage de femmes au sein de l'entreprise s'élève ainsi à 45,7%.

La culture de la Banque WIR

La Banque WIR attache une grande importance à une culture d'entreprise positive, car cette dernière pose une base solide pour le succès entrepreneurial à long terme de la Banque WIR. En 2015, un projet concernant le développement de la culture d'entreprise a débuté. Il s'agit entre autres de mieux comprendre le client.

Le dialogue représente une part importante de la culture d'entreprise de la Banque WIR: c'est pour cette raison que l'échange d'informations et la communication entre les collaborateurs sont stimulées à l'aide d'événements d'équipes ou de séances d'informations. L'année 2015 a été marquée par la première séance «Dialogue des cadres», séance au cours de laquelle le directoire a cherché un dialogue actif avec les cadres d'un niveau hiérarchique moyen et inférieur, et au cours de laquelle les projets et défis actuels de la gestion des affaires quotidiennes ont été discutés.

Sondage auprès des collaborateurs

La Banque WIR a effectué pour la seconde fois un sondage auprès des collaborateurs. La satisfaction générale du personnel s'est élevée à 73 sur 100 points. Le résultat a pu être considérablement amélioré par rapport au sondage effectué en 2014 et se situe clairement à un niveau de satisfaction acceptable. L'engagement des collaborateurs, c'est-à-dire leur lien avec la Banque ainsi que leur volonté de s'investir, a également pu être

augmenté, ce qui est particulièrement réjouissant. L'évaluation de 84 sur un total de 100 points montre clairement que nos collaborateurs sont motivés et s'investissent pour la Banque WIR. Les sondages montrent également qu'il y a encore des besoins d'action, par exemple dans la mise en place des changements.

Développement du personnel et formation

Il est important pour la Banque WIR de placer les bonnes personnes aux bons endroits. Dans ce contexte, la formation et la formation continue du personnel jouent un rôle primordial. Les cadres de la Banque WIR ont été formés à l'aide d'une large campagne de formation modulaire selon les principes de gestion nouvellement adoptés. Ainsi la Banque WIR continue à développer ses cadres afin qu'ils répondent au mieux à leur fonction de direction et de modèle envers les collaborateurs. La Banque WIR a investi un montant de CHF 730 000 dans la formation et la formation continue des collaborateurs, ce qui représente un montant de CHF 3000 par collaborateur.

L'apprentissage commercial pour les jeunes représente, en plus de la formation et formation continue du personnel existant, une priorité essentielle pour la Banque. À fin 2015, la Banque compte 4 apprentis. 2 apprentis ont terminé avec succès leur formation en 2015 et ont pu être engagés au sein de la Banque. En plus, 3 stagiaires ont également été recrutés pour la première fois en 2015 dans le cadre du Programme pour porteurs de maturité BEM. Les places de stages pour porteurs de maturité ont rencontré un vif succès auprès des personnes concernées. La Banque WIR profite également dans une large mesure de la formation de ses jeunes collaborateurs, étant donné que ceux-ci restent en principe employés au sein de la Banque après leur formation. Les jeunes collaborateurs sont très bien formés et connaissent aussi bien la Banque WIR que ses processus de travail. Ainsi, les coûts de recrutement et d'initiation au travail diminuent, alors que ceux-ci auraient une importance significative en cas de recrutement de personnel extérieur à la Banque.

ÉVALUATION DES RISQUES

La Banque poursuit une politique des risques durable et prudente. Elle veille à une relation équilibrée entre le risque et le rendement et gère activement ses risques. Le conseil d'administration suit de manière permanente la situation des risques de la Banque et a établi un règlement qui garantit que tous les risques significatifs sont saisis, limités et surveillés. Un reporting complet assure au conseil d'administration et au directoire la vue en temps opportun de la situation des risques de la Banque. Le conseil d'administration effectue au moins annuellement une évaluation des risques et s'assure de l'adéquation des mesures prises et mises en œuvre dans ce contexte.

D'autres réalisations concernant la gestion des risques sont données dans les explications.

Évaluation actuelle des risques en relation avec les risques principaux de la Banque (état: 31 décembre 2015)

La Banque est principalement active au niveau des affaires de bilan. Les risques principaux concernent donc l'activité de crédit et les opérations liées aux variations des taux d'intérêts.

La Banque octroie principalement des crédits à des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des personnes privées. Ces crédits sont habituellement couverts sur une base hypothécaire. Les biens gagés sont avant tout des immeubles résidentiels. Des crédits en blanc peuvent également être octroyés exceptionnellement à des entreprises solvables ou à des corporations de droit public. Les graphiques suivants donnent un aperçu des prêts aux clients selon leur couverture au 31 décembre 2015:

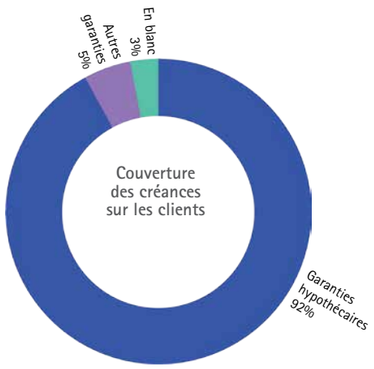

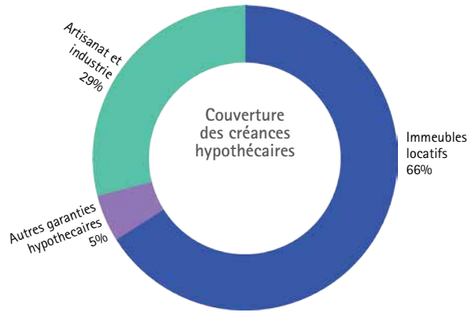

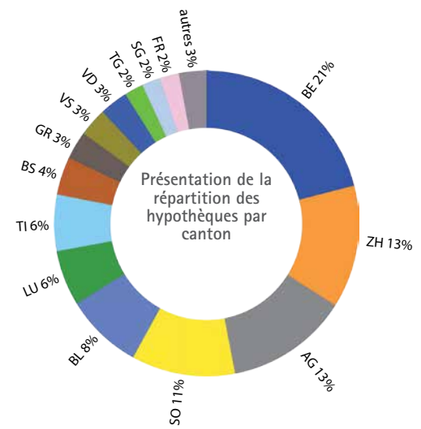

La Banque s'efforce également de diversifier ses prêts à l'intérieur des différentes branches d'activités.

L'année dernière a de nouveau été marquée par les efforts consentis afin d'éviter une bulle immobilière (ou une bulle immobilière émergente). Des durcissements réglementaires conséquents en ce qui concerne l'octroi de crédits ainsi que des exigences accrues en matière de fonds propres envers les banques (volant de fonds propres anticyclique) devraient permettre une stabilisation du marché immobilier. Les intérêts négatifs et la forte concurrence ont également contribué à un maintien des taux hypothécaires à un niveau extrêmement bas. C'est ainsi que les prix de l'immobilier pour les logements en propriété ont légèrement augmenté de 0,9% alors qu'au quatrième trimestre les prix des offres ont légèrement baissé.

Les différences de prix entre les régions pour les immeubles résidentiels sont grandes. Le niveau des prix est particulièrement élevé dans l'agglomération zurichoise (y c. Zoug et la Suisse centrale), dans la région lémanique, la ville de Bâle et certains hauts lieux touristiques.
La Banque est uniquement exposée de façon limitée aux risques immobiliers régionaux en raison de son activité nationale et de la diversification régionale des prêts, ce qui est illustré dans le graphique suivant qui montre le pourcentage d'hypothèques octroyées par canton.

VOLUMES D'AFFAIRES CLIENTÈLE (ÉTAT DES COMMANDES ET DES MANDATS)

DONNÉES RELATIVES AUX OPÉRATIONS AU BILAN

Notre Banque est principalement active dans les opérations au bilan et dans le trafic des paiements WIR. Nous proposons des produits bancaires traditionnels en plus des prestations WIR.

Les créances hypothécaires ont pu être augmentées de CHF 303,4 mio à CHF 3530,6 mio (+9,4%) dans un contexte de concurrence toujours élevée. Les autres créances envers la clientèle augmentent de CHF 120,7 mio pour se situer à CHF 969,2 mio (+14,3%). Ainsi l'ensemble des créances envers les clients augmente de CHF 424,1 mio pour s'établir à CHF 4499,8 mio soit 10,4%. Cette croissance réjouissante est à considérer en tenant compte de notre politique de crédit prudente.

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont pu être augmentés de CHF 427,8 mio pour se situer à CHF 3786,5 mio (+12,7%).

Étant donné l'augmentation des dépôts des clients légèrement supérieure (CHF 427,8 mio) aux créances sur les clients (CHF 424,1 mio), le taux de refinancement augmente légèrement (dépôts des clients en pourcent des créances envers les clients). À fin 2015, les créances sur les clients sont couvertes à hauteur de 84,2% (82,4% l'année précédente) avec des dépôts des clients. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage constituent également une autre

source importante de refinancement et de gestion du risque lié à la variation des taux d'intérêts. Ce poste a augmenté de CHF 56,3 mio.

	Année de référence	Année précédente
Dépôts des clients	3786,5 mio	3358,7 mio
Créances sur les clients	4499,8 mio	4075,7 mio
Taux de refinancement des clients	84,2%	82,4%

INNOVATION ET PROJETS (ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT)

DIGITALISATION GRANDISSANTE DE L'OFFRE BANCAIRE ET DE COMMUNICATION

Les avancées technologiques et la digitalisation actuelle impactent également nos canaux de distributions électroniques. Le réseau existant avec nos clients actuels s'agrandit et se transforme dans le domaine digital au travers du système WIR.

Dans ce sens, nous avons intensifié l'utilisation de plusieurs médias sociaux durant l'année de référence et avons également procédé à une analyse de nos plateformes clients actuelles.

Il en résulte de nombreux projets qui doivent nous permettre d'optimiser les futurs processus et les concepts liés aux conseils, ainsi qu'optimiser l'entrée sur le marché. Nos clientes et clients doivent à l'avenir pouvoir interagir via des canaux digitaux, indépendamment du lieu et du temps, avec des partenaires commerciaux du réseau WIR mais également avec la Banque WIR en tant que telle.

Des nouveautés techniques doivent permettre d'augmenter la transparence du système WIR et permettre grâce à leur simplicité d'augmenter le chiffre d'affaires des participants WIR. Dans ce cadre, des solutions sont actuellement recherchées avec différents partenaires pour développer des applications pour téléphones portables et des solutions web qui misent sur l'attractivité, une utilisation facilitée ainsi que sur l'émotion.

Parallèlement à cela, des instruments digitaux sont en phase d'évaluation ou en développement pour faciliter non seulement le processus d'ouverture pour les clients mais également les activités de conseil. Nous nous orientons ici pas uniquement selon les standards existants mais misons également sur l'innovation, par exemple grâce à l'identification par vidéo.

Le principal défi de ce développement réside dans la combinaison entre tradition et modernité: renforcer l'entrepreneuriat et l'innovation tout en préservant notre modestie et une approche réaliste. Les services et produits résultant des nombreux projets doivent dès leur lancement permettre d'atteindre de nouveaux cercles de clients, mais également d'enthousiasmer les clients existants.

DÉVELOPPEMENT DURABLE DE NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Le terme développement durable est à mettre en lien avec la responsabilité liée à des facteurs économiques mais également sociaux et écologiques. Il nous tient à cœur de contribuer à un développement dans chacun de ces domaines. Avec notre statut de société coopérative, nous ne sommes pas contraints à une maximisation du profit et nous pouvons proposer ainsi des conditions équitables sur nos produits bancaires. Nous nous engageons pour une égalité des chances et nous nous assurons que notre consommation en ressources ainsi que son impact sur l'environnement restent aussi faibles que possible. Nous comprenons notre engagement non seulement en tant que défi entrepreneurial mais également en tant que contribution au développement futur de la société.

ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS PENDANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

La Banque énumère ci-après les événements exceptionnels ayant influencé l'année 2015:

- la mise en œuvre complète de l'augmentation du capital approuvée;
- la mise en place de la nouvelle division de gestion des crédits;
- l'introduction des intérêts négatifs par la BNS ainsi que
- la fondation et le développement d'EFIAG – Emissions- und Finanz AG.

Rapport annuel 2015

Approbation de l'augmentation du capital

L'augmentation conditionnelle du capital décidée par l'assemblée générale du 22 mai 2013 concernant l'émission de 21 800 nouvelles parts ordinaires a pu être terminée en 2015 avec l'émission des 15 800 parts ordinaires restantes. Les parts ordinaires ont été comptabilisées en tant que propres titres et sont utilisées en conformité. Celles-ci ont trouvé majoritairement preneurs auprès de clients et de coopérateurs existants ainsi qu'auprès de nouveaux clients et nouveaux coopérateurs.

La mise en place de la nouvelle division de gestion des crédits

La Banque a développé son organisation en créant une division de gestion des crédits afin de répondre aux exigences de croissance tout en tenant compte des risques. Cette division a été détachée de la division Service Center. Patrick Treier, membre du directoire, est le nouveau responsable de cette division depuis le 1er juillet 2015.

Introduction des intérêts négatifs par la BNS

L'introduction des intérêts négatifs par la BNS en janvier 2015 n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers 2015. La Banque n'a pas eu besoin de payer des intérêts négatifs sur son compte courant auprès de la BNS, étant donné que la limite n'a pas été dépassée. Par contre, des intérêts négatifs non significatifs ont partiellement dû être versés à d'autres banques. Grâce aux dépôts à termes fixes ainsi qu'aux opérations Repo, la Banque a pu percevoir un montant d'intérêts négatifs de CHF 0,3 mio dans la mesure où elle s'est approvisionnée en liquidité à court terme à des taux d'intérêts négatifs sur le marché. La décision en matière d'intérêts a eu l'impact le plus important sur les opérations de couvertures courantes qui sont devenues plus coûteuses et qui ont amoindri le résultat des intérêts.

La fondation et le développement d'EFIAG – Emissions- und Finanz AG

La Banque WIR a fondé et développé en 2015, en collaboration avec d'autres petites et moyennes banques suisses, l'EFIAG comme centrale d'émission. Le but de la société consiste en l'émission d'emprunts obligataires privés et/ou cotés à la Bourse suisse ainsi que l'octroi de prêts aux banques associées dans un but de refinancement. Il est prévu d'émettre les premières obligations en 2016.

PERSPECTIVES (VISIONS D'AVENIR)

Bien deux tiers des revenus totaux proviennent des opérations d'intérêts. Le contexte actuel dans ce cadre ainsi que nos prévisions quant à son évolution nous laissent présager une croissance de revenu modérée pour les années à venir en considérant notre politique de crédit prudente et durable. Concernant les revenus provenant des activités WIR, qui représentent environ un quart de nos revenus totaux, nous prévoyons une stagnation dans l'année à venir en raison du niveau historiquement bas des taux d'intérêts. Nous investissons toutefois fortement dans ce domaine en matière d'innovation, de développement du système WIR ainsi que dans une infrastructure moderne. Nous analysons les coûts y relatifs de façon continue quant à la plus-value apportée afin d'optimiser cette dernière dans des domaines pour lesquels les coûts ne sont pas satisfaisants. Une diversification du refinancement sur le marché des capitaux est également prévue dans le cadre de la nouvelle société EFIAG – Emissions- und Finanz AG fondée en 2015 en partenariat avec d'autres banques. Nous surveillons constamment l'atteinte de nos objectifs stratégiques à l'aide d'outils appropriés et adaptons les mesures de mise en œuvre si nécessaire.

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

Actifs	1000 CHF/CHW 31.12.2015	1000 CHF/CHW 31.12.2014	Variation absolue	Variation %
Liquidités	210 858	79 498	131 360	165,2
Créances sur les banques	74 319	109 361	-35 042	-32,0
Créances sur la clientèle CHW	178 967	190 110	-11 143	-5,9
Créances sur la clientèle CHF	790 178	658 330	131 848	20,0
Créances hypothécaires CHW	670 191	655 206	14 985	2,3
Créances hypothécaires CHF	2 860 433	2 572 039	288 394	11,2
Opérations de négoce	167 669	173 059	-5 390	-3,1
Immobilisations financières	188 837	145 151	43 686	30,1
Comptes de régularisation	7 944	4 749	3 195	67,3
Participations	12 668	11 800	868	7,4
Immobilisations corporelles	56 062	42 504	13 558	31,9
Autres actifs	4 511	5 978	-1 467	-24,5
Corrections de valeur pour risques de défaillance	-24 077	-24 006	-71	0,3
Total des actifs	**5 198 560**	**4 623 779**	**574 781**	**12,4**
Total des créances subordonnées	20 022	20 022		–
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
Passifs				
Engagements envers les banques	318 570	240 570	78 000	32,4
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	30 000		30 000	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle CHW	778 639	768 394	10 245	1,3
Engagements résultant des dépôts de la clientèle CHF	3 007 864	2 590 292	417 572	16,1
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		3 302	-3 302	-
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	554 200	527 900	26 300	5,0
Comptes de régularisation	11 035	10 332	703	6,8
Autres passifs	3 212	2 291	921	40,2
Provisions	101 286	93 786	7 500	8,0
Réserves pour risques bancaires généraux	91 500	91 500		-
Capital social	19 000	18 684	316	1,7
Réserve légale issue du capital	84 920	88 814	-3 894	-4,4
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement	72 643	76 537	-3 894	-5,1
Réserve légale issue du bénéfice	136 319	136 285	34	0,0
Réserves facultatives issues du bénéfice	51 500	38 000	13 500	35,5
Propres parts du capital	-3 360		-3 360	-
Bénéfice reporté	129	89	40	44,9
Bénéfice (résultat de la période)	13 746	13 540	206	1,5
Total des passifs	**5 198 560**	**4 623 779**	**574 781**	**12,4**
Total des engagements subordonnés	15 000	15 000		-
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				

OPÉRATIONS HORS BILAN

	1000 CHF/CHW 31.12.2015	1000 CHF/CHW 31.12.2014	Variation absolue	Variation %
Engagements conditionnels CHF	9 881	22 302	-12 421	-55,7
Engagements irrévocables CHF	114 469	148 890	-34 421	-23,1
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	3 713	3 713		-

COMPTE DES RÉSULTATS

Résultat des opérations d'intérêts	1000 CHF/CHW 2015	1000 CHF/CHW 2014	Variation absolue	Variation %
Produits des intérêts et des escomptes	77 217	75 319	1 898	2,5
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	3 381	3 691	-310	-8,4
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	2 541	2 154	387	18,0
Charges d'intérêts	-27 043	-34 434	7 391	-21,5
Résultat brut des opérations d'intérêts	**56 096**	**46 730**	**9 366**	**20,0**
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	-1 749	-240	-1 509	628,8
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	**54 347**	**46 490**	**7 857**	**16,9**
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	71	95	-24	-25,3
Produit des commissions sur les opérations de crédit	1 192	560	632	112,9
Produit des commissions sur les autres prestations de service	3 360	3 637	-277	-7,6
Produit des commissions sur le trafic de paiements	21 324	23 128	-1 804	-7,8
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	**25 947**	**27 420**	**-1 473**	**-5,4**
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	**-4 172**	**4 209**	**-8 381**	**-199,1**
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	257	86	171	198,8
Produits des participations	681	645	36	5,6
Résultat des immeubles	1 794	1 030	764	74,2
Autres produits ordinaires	2 533	3 001	-468	-15,6
Autres charges ordinaires	-2 100	-2 407	307	-12,8
Sous-total Autres résultats ordinaires	**3 165**	**2' 355**	**810**	**34,4**
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-30 277	-28 657	-1 620	5,7
Autres charges d'exploitation	-18 089	-16 095	-1 994	12,4
Sous-total Charges d'exploitation	**-48 366**	**-44 752**	**-3 614**	**8,1**
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-4 661	-4 112	-549	13,4
Résultat opérationnel	**26 260**	**31 610**	**-5 350**	**-16,9**
Produits extraordinaires	144	330	-186	-56,4
Charges extraordinaires	-7 644	-13 261	5 617	-42,4
Impôts	-5 014	-5 139	125	-2,4
Bénéfice (résultat de la période)	**13 746**	**13 540**	**206**	**1,5**

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

	1000 CHF/CHW 31.12.2015	1000 CHF/CHW 31.12.2014	Variation absolue	Variation %
Bénéfice (résultat de la période)	13 746	13 540	206	1,5
Bénéfice reporté	129	89	40	44,9
Bénéfice au bilan	**13 875**	**13 629**	**246**	**1,8**
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice				
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	13 750	-13 500	-250	1,9
Report à nouveau	**125**	**129**	**–4**	**–3,1**
Autres distributions aux coopérateurs				
Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement (avant distribution)	72 643	76 537	-3 894	-5,1
Distributions issues de réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalements*	-9 500	-9 108	-392	4,3
Résultat de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement selon les nouveaux comptes	**63 143**	**67 429**	**–4 286**	**–6,4**

* Une distribution aux coopérateurs de CHF 10.- par part ordinaire a été comptabilisée au débit de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement. Durant l'exercice précédent, une distribution de CHF 9.75 par part ordinaire avait été comptabilisée au débit de la réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement.

La distribution du bénéfice de l'année précédente a été adaptée en fonction des nouvelles prescriptions comptables pour les banques. Il en résulte une adaptation formelle n'ayant aucune incidence matérielle.

PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

en CHF 1000

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/perte reporté	Propres parts du capital (poste négatif)	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	**18 684**	**88 814**	**136 285**	**91 500**	**38 089**	**–3 242**	**13 540**	**383 670**
Répartition du bénéfice 2014								
– attribution aux réserves facultatives					13 500		-13 500	0
– variation nette du bénéfice reporté					40		-40	0
Dividendes et autres distributions	0	-9 108	34	0	0	0	0	-9 074
Augmentation du capital	316	5 214	0	0	0	0	0	5 530
Acquisition de propres parts au capital	0	0	0	0	0	-36 412	0	-36 412
Aliénation de propres parts au capital	0	0	0	0	0	36 294	0	36 294
Bénéfice (résultat de la période)	0	0	0	0		0	13 746	13 746
Capitaux propres à la fin de la période de référence	**19 000**	**84 920**	**136 319**	**91 500**	**51 629**	**–3 360**	**13 746**	**393 754**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

BASES

La tenue des comptes, l'évaluation et l'établissement du bilan se réfèrent au Code des obligations, aux principes comptables suisses pour les banques, à la Loi sur les banques et à son ordonnance, aux directives de la FINMA ainsi qu'aux dispositions statutaires.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La Banque WIR soc. coopérative (dénommé ci-après «Banque») établit ses états financiers statutaires selon une présentation cohérente. La situation économique est représentée de telle manière que des tiers puissent se forger une opinion fiable.

D'autre part la Banque, de par son statut et le fait qu'elle a plus de 2000 coopérateurs, établit et publie séparément des états financiers selon une norme comptable reconnue (bouclement individuel supplémentaire True and Fair View selon les normes comptables suisses pour les banques).

Les comptes annuels sont établis sur la base de la continuation des activités. La comptabilisation a lieu aux valeurs d'exploitation. Les actifs, les passifs et les affaires hors-bilan sont en principe évalués individuellement.

La tenue et la présentation des comptes sont effectuées dans la monnaie du pays (le franc suisse, CHF) et en WIR (CHW). La valeur du WIR équivaut un à un au franc suisse (1 WIR = 1 CHF).

Si des erreurs de périodes ultérieures sont découvertes durant la période en cours, celles-ci seront corrigées durant la période en cours au travers des positions ordinaires du compte de résultats. La correction par les positions «Charges extraordinaires» et «Produits extraordinaires» est admissible pour les activités hors exploitation.

Dans les annexes, les chiffres sont arrondis pour la publication. Les calculs ont cependant été effectués au moyen des chiffres non arrondis, c'est pourquoi il peut exister de petites différences d'arrondis.

SAISIE ET ÉTABLISSEMENT DU BILAN

Toutes les opérations sont inscrites dans les livres de la Banque le jour de leur conclusion et évaluées à cette date en vue de la détermination du résultat. L'évaluation des opérations conclues au comptant mais non encore exécutées est effectuée selon le principe de la date de conclusion. Les opérations conclues à terme sont inscrites dans les affaires hors bilan jusqu'à la date de règlement. Les transactions sont inscrites ensuite dans le bilan à la date de règlement.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les actifs monétaires sont convertis au cours du jour de la date de clôture de l'exercice et la différence de cours comptabilisée. Les différences de change entre la date de clôture et l'exécution des transactions sont portées au compte de résultats.

Les taux de change utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont les suivants:

Monnaie	2015	2014
EUR	1.0859	1.2025
GBP	1.4765	1.5437
NOK	11.3168	13.2845
USD	0.9972	0.9915

LIQUIDITÉS

Les liquidités sont inscrites à la valeur nominale.

Rapport annuel 2015

CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

Les créances envers les banques sont inscrites à la valeur nominale. Les engagements envers les banques sont portés au bilan à la valeur nominale.

CRÉANCES RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES

Les montants en espèce échangés sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les titres transférés n'impliquent pas d'écriture au bilan lorsque la partie qui effectue le transfert conserve le droit de disposition. La revente de titres reçus est inscrite au bilan et comptabilisée comme une obligation non monétaire à la juste valeur.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Ces positions sont portées au bilan à la valeur nominale.

CORRECTIONS DE VALEUR POUR RISQUES DE DÉFAILLANCE

Des corrections de valeur pour risques de défaillance sont constituées pour tous les risques de perte perceptibles selon le principe de prudence. Il y a perte de valeur lorsqu'on peut s'attendre à ce que la valeur comptable de la créance soit inférieure au montant dû (avec prise en compte de la garantie).

Les créances compromises sont des créances pour lesquelles il est peu probable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs. Les créances compromises sont évaluées comme leurs éventuelles garanties à la valeur de liquidation, et dépréciées en tenant compte de la solvabilité du preneur de crédit. L'évaluation se fait individuellement, et la perte de valeur est couverte par les corrections de valeur individuelles.

La détermination des corrections de valeur pour risques de défaillance latents se fonde sur les valeurs historiques. Le calcul est effectué individuellement selon une approche systématique.

Lorsqu'une créance est considérée comme entièrement ou partiellement irrécupérable ou qu'on renonce à la récupérer, elle est amortie par le débit de la correction de valeur correspondante.

Pour de plus amples informations en lien avec les correctifs de valeur pour risques de défaillance, nous vous référons au paragraphe «Explication des méthodes utilisées pour l'identification des risques de défaillance et pour la fixation des besoins en correctifs de valeur».

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont portés au bilan à la valeur nominale.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Les opérations de négoce incluent des positions qui sont gérées de manière active pour profiter des variations de cours du marché. Lors de la réalisation d'une transaction, l'affectation est faite aux opérations de négoce et documentée en conséquence.

Les positions des opérations de négoce sont évaluées de manière générale à la juste valeur. En ce qui concerne la juste valeur, la Banque se réfère à un prix fixé sur un marché efficient et liquide ou à un prix fixé par un modèle d'évaluation. Dans les cas exceptionnels où il est impossible d'établir la juste valeur, l'évaluation et l'inscription au bilan s'effectuent selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours résultant de la cession ou de l'évaluation sont comptabilisés dans le «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Le produit des intérêts et des dividendes découlant des portefeuilles de titres destinés au négoce est crédité à la position «Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce». Il est renoncé à la compensation du refinancement des positions des opérations de négoce avec les opérations d'intérêt.

Pour couvrir les risques dans le domaine des titres, des réserves latentes sont créées dans la position «Provisions» jusqu'à concurrence de 20% du portefeuille de négoce.

VALEURS DE REMPLACEMENT POSITIVES ET NÉGATIVES D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (DÉRIVÉS)

Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le résultat de l'évaluation des opérations de négoce est inscrit en résultat dans la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est enregistré dans le compte de compensation à la condition qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée à l'élément couvert. Si une adaptation de valeur de l'élément couvert a lieu dans la comptabilité de couverture, l'adaptation de valeur de la couverture est inscrite dans la même position du résultat. Dans le cas de «Macro Hedges» dans les opérations d'intérêts, le solde peut être inscrit soit dans la position «Produits des intérêts et des dividendes» ou dans la position «Charges d'intérêts» en fonction de l'élément couvert.

Les opérations de couverture ne remplissant plus, ou plus que partiellement, leur fonction de couverture sont assimilées pour leur fraction excédentaire à des opérations de négoce et traitées comme telles.

La Banque compense les valeurs de remplacement positives et négatives, y compris les liquidités qui y sont associées et qui ont été mises en garantie, avec une même contrepartie dans les limites prévues par des accords de compensation juridiquement valables.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres à intérêt fixe acquis dans le but de les conserver jusqu'à leur échéance sont évalués selon la méthode Accrual. Les gains ou les pertes en intérêts réalisés du fait de la vente ou du remboursement des titres sont réajustés relativement à la durée résiduelle, à savoir jusqu'à leur échéance originelle.

Les autres positions dans les immobilisations financières sont évaluées à la valeur la plus basse. Pour les immeubles repris dans le cadre d'affaires de crédits et destinés à la revente, la valeur considérée est la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur de liquidation.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation allant au plus jusqu'aux coûts d'acquisition est comptabilisée si la juste valeur, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite. Le solde des variations de valeurs est comptabilisé dans la position «Autres charges ordinaires» ou la position «Autres produits ordinaires».

Lors de cession d'immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, le résultat réalisé est entièrement comptabilisé dans la position «Résultat des aliénations d'immobilisations financières».

PARTICIPATIONS

La position «Participations» contient des titres de participation revêtant un caractère infrastructurel pour la Banque et conservés dans un objectif de placement à long terme, indépendamment de la part ayant droit de vote. Les participations sont évaluées individuellement. La valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires, compte comme la valeur réglementaire la plus élevée.

La valeur est révisée à chaque date de clôture. Les éventuelles dépréciations supplémentaires («Impairment») doivent être comptabilisées dans le compte des résultats (position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles»). L'attribution due à la suppression (partielle) d'une perte de valeur est inscrite dans la position «Produits extraordinaires».

La position «Participations» ne contient pas de réserves latentes.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les investissements en actifs immobilisés sont activés et évalués selon le principe de la valeur d'acquisition quand ils sont utilisés durant plus d'un exercice et qu'ils dépassent la limite inférieure d'activation.

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif si cela accroît durablement la valeur de marché ou d'usage, ou prolonge sensiblement la durabilité et s'ils sont supérieurs à la limite inférieure d'activation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées individuellement et portées à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Lors d'évaluation ultérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont effectués sous forme d'amortissements ordinaires selon la durée d'utilisation des actifs. La stabilité des valeurs est vérifiée annuellement. Si ce contrôle révèle un changement de la stabilité ou une dépréciation, le résidu sera amorti méthodiquement jusqu'à la fin de l'utilisation ou sous forme d'amortissements extraordinaires. Les amortissements ordinaires et les éventuels amortissements extraordinaires sont comptabilisés dans le compte de résultats sous la position «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles». L'attribution due à la suppression (partielle) d'une perte de valeur est inscrite dans la position «Produits extraordinaires».

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

– Immeubles, sans terrain	max.	50 ans
– Mobilier et installations techniques	max.	10 ans
– IT et télécommunication	max.	3 ans
– Logiciels développés en interne	max.	5 ans
– Autres immobilisations corporelles	max.	5 ans

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans la position «Produits extraordinaires», les pertes à la rubrique «Charges extraordinaires».

La position «Immobilisations corporelles» contient des réserves latentes.

EMPRUNTS ET PRÊTS DES CENTRALES D'ÉMISSION DE LETTRES DE GAGE

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les commissions contre paiement à l'avance en lien avec les prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont considérées comme des composantes d'intérêts et délimitées sur la durée des prêts respectifs («méthode Accrual»).

OPÉRATIONS DE LEASING

Les objets utilisés par la Banque en tant que preneuse de leasing dans le cadre d'un contrat de leasing d'exploitation ne sont pas activés. Les charges de leasing sont débitées dans la position «Charges d'exploitation».

Il n'existe aucune opération de leasing financier.

PROVISIONS

Une provision est constituée si un événement passé crée une obligation probable justifiée dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e) mais estimable.

Le montant de la provision est déterminé par une analyse de l'événement du passé ainsi que sur la base d'événements survenus après la date de clôture, si ceux-ci contribuent à éclaircir la situation. Le montant doit être estimé en fonction du risque économique quand celui-ci peut être pris en compte aussi objectivement que possible. Si le facteur temps a une influence prépondérante, le montant de la provision doit être escompté. Le montant de la provision doit correspondre à la valeur de rendement des sorties futures de liquidités. Elle a la probabilité et la fiabilité de déterminer ces sorties de trésorerie.

La sous-position «Autres provisions» peut contenir des réserves latentes.

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE

Les conséquences économiques des institutions de prévoyance sur la Banque sont soit des avantages économiques, soit des engagements économiques. La détermination des effets économiques se fait en principe sur la base de la situation financière de l'institution de prévoyance à laquelle la Banque est affiliée.

En cas de découvert, il existe un engagement économique si les conditions pour la constitution d'une provision sont données.

En cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur.

Les cotisations de l'employeur dues vis-à-vis de l'institution de prévoyance affiliée sont comptabilisées en permanence dans le compte de résultats dans la position «Charges de personnel».

La Banque dispose d'une réserve constituée par les contributions à titre gracieux de l'employeur.

IMPÔTS

Les impôts sur le capital et le bénéfice courants sur le résultat de la période concernée et le capital déterminant sont calculés en accord avec les prescriptions fiscales. Les engagements issus d'impôts sur le capital et le bénéfice courants doivent être inscrits dans la position «Comptes de régularisation passifs».

Les impôts latents sur le bénéfice ne sont pas considérés ni saisis.

RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

La saisie au bilan se fait à la valeur nominale. Les réserves pour risques bancaires généraux sont imposées et font partie du capital propre.

PROPRES ACTIONS

Les positions dans les propres actions sont enregistrées et présentées en poste négatif dans le capital propre.

L'achat de propres actions est généralement saisi à la date d'acquisition et à la valeur d'acquisition. Celle-ci représente en principe la juste valeur à laquelle elles peuvent être remises à la contrepartie.

L'évaluation des propres actions a lieu au prix d'acquisition moyen (méthode du coût moyen pondéré). Nous renonçons à toute adaptation de valeur.

Dans le cas d'une cession de propres actions, l'éventuelle différence réalisée entre la valeur courante et la valeur comptable sera créditée ou débitée à la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur».

Le dividende sur les propres actions est crédité à la position «Réserve légale issue du bénéfice».

PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

La Banque offre à ses collaborateurs et à ses organes de direction la possibilité de participer selon leur intérêt au développement et au succès de la Banque par l'achat de parts ordinaires de la Banque à un prix favorable (instruments de capitaux propres authentiques). L'étendue des parts ordinaires à prix favorable est limitée au niveau de fonction des collaborateurs. Les parts ordinaires en question sont soumises à une période de blocage durant laquelle elles ne peuvent pas être vendues ni transmises.

Les membres du conseil d'administration et du directoire peuvent être dédommagés et/ou rémunérés sur leur participation au bénéfice, de manière intégrale ou

Rapport annuel 2015

partielle sous la forme de parts ordinaires de la Banque (instruments de capitaux propres authentiques). Ces parts ordinaires sont également soumises à une période de blocage durant laquelle elles ne peuvent pas être vendues ni transmises.

Les rémunérations fondées sur des parts ordinaires (réduites) doivent être, lors de l'octroi (date d'octroi), évaluées à la juste valeur des parts ordinaires et enregistrées dans la position «Charges de personnel». Les parts ordinaires proviennent du portefeuille de la Banque ou établies à cette fin.

OPÉRATIONS HORS BILAN

Les opérations hors bilan sont saisies à la valeur nominale. Des provisions sont créées pour les risques de pertes identifiables sur les passifs.

MODIFICATION DES PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes comptables et d'évaluation ont été adaptés suite aux modifications des principes comptables suisses pour les banques. Il s'en est suivi certains reclassements de valeurs de l'année précédente (adaptation aux nouvelles normes de structure minimale). En accord avec les principes comptables suisses pour les banques, aucune réévaluation des chiffres de l'année suivante n'a été faite. Les propres actions ont été reclassées au coût d'acquisition historique au 1er janvier 2015.

La Banque utilise son droit, selon les dispositions transitoires au sens de l'art. 69, al. 1, OB, et présente les corrections de valeur pour risques de défaillance de manière globale en poste négatif dans les actifs durant le délai transitoire. Les tableaux en annexe aux comptes annuels ont aussi été adaptés conformément à ces dispositions transitoires.

En raison des adaptations aux principes comptables et d'évaluation de la Banque par rapport à l'année précédente, il n'y a eu dans l'ensemble aucun changement important dans l'appréciation de la situation économique de la Banque. En ce qui concerne l'introduction d'évaluations individuelles pour les immobilisations corporelles et pour les immeubles dans les immobilisations financières, ainsi que l'inadmissibilité des réserves de fluctuation de valeurs pour les risques de crédits et le portefeuille de négoce, aucun changement significatif n'a eu lieu. Il n'y a explicitement aucun impact concernant les réserves latentes.

L'évaluation des risques latents de défaillance se fait sur la base d'un modèle qui a été réévalué durant l'année du rapport afin que ce dernier reflète la situation de risques de la Banque. Ceci implique, dans une orientation basée sur les risques, que des corrections pour risques latents de défaillance des classes de risque 9 à 12 ont été constituées.

Dans le rapport de gestion 2015, les chiffres sont désormais présentés en montants par milliers. Il peut s'ensuivre des différences d'arrondis dans l'annexe aux comptes annuels.

EXPLICATIONS SELON LES PRESCRIPTIONS COMPTABLES POUR LES BANQUES (PCB)

DONNÉES DE LA SOCIÉTÉ AINSI QUE LA FORME JURIDIQUE ET LE SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque WIR (désignée ci-après «Banque») est une coopérative qui a son siège à Bâle. La Banque gère en plus de son siège à Bâle six autres succursales réparties entre Berne, Lausanne, Lucerne, Lugano, Saint-Gall et Zurich ainsi que deux agences à Coire et Sierre. Le rayon d'action géographique de la Banque s'étend sur l'ensemble du territoire national.

L'activité en WIR (CHW) et en francs suisses (CHF) concerne principalement les opérations relatives au bilan (activités relatives aux différences d'intérêts) et au trafic des paiements WIR. Des secteurs comme le négoce de devise, le marché des capitaux, les opérations d'émission et les instruments financiers dérivés ne font actuellement pas partie de l'offre de la Banque.

Les secteurs d'activités suivants influencent l'activité principale de la Banque.

OPÉRATIONS AU BILAN

Les opérations au bilan représentent, avec les opérations de différences d'intérêts, la source principale de revenus pour la Banque durant l'année sous revue. La valeur des dépôts clients se monte à 72,8% du total du bilan. Les dépôts clients mesurés en fonction des prêts (degré de couverture des prêts) représentent 84,2%. Les prêts en CHF et WIR sont principalement couverts sur la base de crédits hypothécaires. Les biens financés sont avant tout des objets d'habitation. Les biens artisanaux et industriels sont octroyés à l'aide de crédits commerciaux couverts et non couverts.

Les opérations interbancaires sont principalement effectuées à court terme, sur une base couverte en la forme d'opérations Repo. À côté de cela, des transactions interbancaires avec des contreparties de première qualité sont effectuées sur une base non couverte. Les opérations longues durées de la Banque sont régies par son statut de membre de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA et plus précisément par l'émission de crédits nantis.

Pour des raisons de liquidités et de placements, un portefeuille est conservé dans les immobilisations financières. Ce portefeuille est constitué à 98% d'obligations en CHF.

Dans la gestion de la structure du bilan, des swaps d'intérêts sont utilisés pour gérer les risques de variation des taux d'intérêts.

OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DE PRESTATIONS DE SERVICE

La partie principale des opérations de commissions et de prestations de service est liée au trafic des paiements en WIR et CHF. Ces prestations sont utilisées par nos clients commerciaux et privés ainsi que par des corporations de droits publics et clients institutionnels.

Puisque la Banque n'est pas active dans la gestion de fortune et qu'elle ne propose des dépôts de titres que pour ses propres participations, aucune rétrocession ni commission de gestion ou encore remboursement n'est dû.

OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le produit des opérations de négoce provient du propre négoce des titres, devises et instruments dérivés. Dans le marché de négoce de titres, on considère uniquement des émetteurs de première catégorie. Les positions en devises étrangères se limitent à des positions liquides sur le marché. Les opérations avec des produits dérivés se font uniquement sur une base couverte.

AUTRES SECTEURS D'AFFAIRES

La Banque exerce son activité principalement dans ses propres locaux. À côté de cela, elle détient plusieurs immeubles de rendement ainsi que des immeubles destinés à la revente.

Comme prestation supplémentaire, il est accordé aux clients du trafic des paiements WIR le droit d'insérer des annonces dans les médias WIR contre paiement.

PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes comptables et d'évaluation sont traités dans un chapitre séparé.

Rapport annuel 2015

EXPLICATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES, EN PARTICULIER LA CONSIDÉRATION DU RISQUE DE CHANGEMENT DE TAUX D'INTÉRÊT, DES AUTRES RISQUES DE MARCHÉ ET DES RISQUES DE CRÉDIT

ÉVALUATION DES RISQUES ET POLITIQUE DES RISQUES

La responsabilité des risques est attribuée au plus haut niveau de l'entreprise. Le conseil d'administration est responsable de la politique des risques et effectue régulièrement des évaluations des risques. Le conseil d'administration a évalué et approuvé l'analyse des risques lors de sa séance du 16 mars 2015. Il dispose, dans les catégories crédit, marché, liquidité et risques opérationnelles, de la compétence de décision la plus élevée. Pour l'évaluation et la surveillance des risques, il se repose sur les rapports du responsable de domaine, de l'audit interne et du responsable du risque global de la Banque, qui soumettent la Banque à une analyse systématique des risques.

LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques comprend la prise en compte, la mesure, la surveillance et la gestion de tous les risques résultant de l'activité de la Banque. La gestion des risques est attribuée au niveau du directoire de la Banque et se base sur la politique des risques approuvée par le conseil d'administration. Pour les risques individuels, des limites claires sont fixées. La saisie et la surveillance est effectuée par les services compétents.

RISQUE GLOBAL DE LA BANQUE

Les risques individuels et les catégories de risques sont agrégés au niveau du risque global de la Banque et sont réconciliés avec la capacité de la Banque à supporter ces risques. L'analyse objective du risque global de la Banque est garantie par un processus de contrôle indépendant. Notre attention est particulièrement orientée sur l'absence de concentration des risques. Le contrôle des risques au niveau du portefeuille a pour but la protection des revenus récoltés ainsi que la protection de la réputation de la Banque.

RISQUES DE DÉFAILLANCE

Les risques de défaillance contiennent tous les engagements, à partir desquels peut résulter une perte, si les contreparties ne sont pas en mesure d'exécuter leurs obligations.

Les risques de défaillance sont limités à l'aide de la répartition des risques, des exigences de qualité et des marges de couverture. L'autorisation de crédit, par laquelle la solvabilité et la capacité de crédit sont évaluées au moyen de critères homogènes, a lieu à travers la répartition de compétences liée aux risques.

Les montants de crédits ouverts et les dépassements de limite sont surveillés de façon continue par un service compétent dans le cadre de la gestion des crédits.

La valeur des garanties est évaluée périodiquement selon la nature des sécurités. La valeur des biens immobiliers est plausibilisée en fonction des directives internes de la Banque.

La limite de nantissement est dépendante de la nature de l'objet. Un taux d'intérêt théorique minimal, en tenant compte d'un amortissement éventuel ainsi que des coûts annexes, est pris en compte lors du calcul de la tenue des charges.

Une équipe de spécialistes des questions relatives aux restructurations et aux réalisations, qui est rattachée au département juridique, est à disposition des collaborateurs des crédits pour surmonter et résoudre des cas exceptionnels et complexes. Les corrections de valeurs et les provisions sont évaluées trimestriellement et adaptées si nécessaire.

RISQUE DU CHANGEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT

La Banque est fortement engagée dans les opérations d'intérêts. Dû aux circonstances particulières des activités, il n'y a pas de risque de changement du taux d'intérêt dans le domaine WIR. Une grande importance est donnée à la gestion des opérations d'intérêts étant donnée la croissance forte et continue dans le domaine CHF. Les risques de changement du taux d'intérêt pour les opérations au bilan et hors bilan sont surveillés et gérés de façon centrale par le comité ALM de la Banque. La gestion se fait selon la méthode du taux d'intérêt du marché et est centrée sur la valeur actualisée des capitaux propres. Le comité ALM dispose à cet effet de de

logiciels modernes pour effectuer les calculs et les tests de stress, ainsi que de spécialistes externes. Des dérivés sur intérêts sont également utilisés pour la gestion des risques d'intérêts.

AUTRES RISQUES DE MARCHÉ

Les autres risques de marché, concernant avant tout le négoce, sont restreints grâce à des limites et sont surveillés en conséquence. La surveillance des positions de négoce se fait quotidiennement.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

La capacité de paiement est surveillée et assurée quotidiennement dans les limites des dispositions légales bancaires. La Banque détient, en plus des placements bancaires à court terme, CHF 125 mio d'obligations Repo dans les immobilisations financières comme réserves de liquidité. Les actions propres de la Banque sont régulièrement contrôlées quant à leur potentiel de négociabilité sur le marché.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont définis comme des «risques de pertes induits par l'inadéquation ou le défaut de procédures internes, d'individus et de systèmes ou par des évènements externes». Ils sont gérés à l'aide de règlements internes, de directives concernant l'organisation, de manuels de travail ainsi par des contrôles internes. Le responsable de la sécurité contrôle et évalue régulièrement les risques opérationnels et rapporte la situation actuelle des risques au conseil d'administration. La révision interne ainsi que le contrôle des risques vérifient régulièrement le système de contrôle interne et établissent directement un rapport au conseil d'administration. Le service légal interne est responsable pour la limitation et le traitement des risques juridiques.

COMPLIANCE ET RISQUES JURIDIQUES

Le directoire et la fonction de compliance s'assurent que les activités sont en adéquation avec les dispositions réglementaires et les devoirs de diligence pour un intermédiaire financier. Ces fonctions sont responsables de la surveillance du respect des exigences et des développements effectué par l'autorité prudentielle, par le législateur ou toute autre organisation responsable. De plus ils sont responsables de l'adaptation et du respect des directives et règlements en fonction des développements réglementaires.

COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Le comité d'audit et de risque (CAR) soutient le conseil d'administration dans l'exécution de ses obligations prudentielles selon la circulaire FINMA 2008/24 «Surveillance et contrôle interne» ainsi que selon la loi, les statuts et les règlements internes. Le comité surveille et statue sur l'intégrité des états financiers, les contrôles internes dans le cadre des rapports financiers ainsi que sur l'efficacité de l'organe de révision externe et sa collaboration avec l'audit interne.

Le conseil d'administration est informé régulièrement par le président du CAR des décisions et des réflexions prises par le CAR. Le CAR établit annuellement un rapport sur son activité à l'attention du conseil d'administration, qui en discute et l'utilise comme base de décision.

AUTOÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUE

Autant le conseil d'administration que le comité d'audit et de risque effectuent annuellement une autoévaluation selon la circulaire FINMA 2008/24.

Rapport annuel 2015

EXPLICATIONS SUR LES MÉTHODES EMPLOYÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA FIXATION DES BESOINS EN CORRECTIONS DE VALEUR

Grâce à un système de rating reconnu, la Banque assure une politique d'octroi de crédit adaptée aux risques. La surveillance des risques de défaillance est assurée pendant toute la durée du crédit par une actualisation continue du rating ainsi que par une communication régulière avec la clientèle. Le système de rating comprend treize classes de notation. Avec ce système, les risques peuvent être estimés lors de l'octroi du crédit sur la base des pertes moyennes attendues.

La Banque classe toutes les créances dans treize classes de notation. Les créances de la classe 13 sont considérées comme compromises, et une correction de valeur individuelle est établie. Pour les classes 9, 10, 11 et 12, des corrections de valeurs pour risques de défaillance latents sont constituées en plus. Celles-ci se basent sur des valeurs historiques par classe de notation et sont calculées sur une base individuelle.

Les intérêts (y c. intérêts courus) ainsi que les commissions échus ne sont pas considérés comme revenus d'intérêts. Sont considérés comme tels les intérêts et commissions, échus depuis plus de 90 jours, mais impayés. Les intérêts échus sont définis selon le principe brut.

Dans le cas de crédits en compte courant, les intérêts et commissions sont considérés comme échus si la limite de crédit est dépassée depuis 90 jours.

EXPLICATIONS SUR L'ÉVALUATION DES COUVERTURES, EN PARTICULIER SUR LES CRITÈRES IMPORTANTS POUR LA DÉTERMINATION DES VALEURS VÉNALES ET D'AVANCE

Lors de l'estimation des garanties en relation avec les créances hypothécaires principalement gagées par des biens immobiliers, la Banque se base sur des dispositions internes en adéquation avec les directives de l'Association suisse des banquiers. Pour la détermination des valeurs vénales et des valeurs d'avance, différentes valeurs sont prises en compte en fonction du type d'objets nanti. La Banque utilise les bases suivantes pour ses objets principaux:

Type d'objet	**Base pour la valeur d'avance**
Logement en propriété à usage propre	Valeur de marché
Immeubles de rapport	Valeur de rendement
Immeubles commerciaux à usage propre	Valeur de rendement
Terrains à bâtir	Valeur de marché

La valeur d'avance se monte au maximum à la valeur de marché. Pour chaque objet, des taux d'avance maximaux ont été convenus.

Les biens gagés sont évalués à la valeur de liquidation en cas de créances compromises.

La valeur des biens gagés est revue de façon adéquate dans le cadre des directives de la Banque concernant les renouvellements de crédit.

EXPLICATIONS SUR LA POLITIQUE DE LA BANQUE LORS DE L'EMPLOI D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AINSI QUE LORS DE L'APPLICATION DU HEDGE ACCOUNTING

POLITIQUE D'ENTREPRISE EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Le négoce avec des instruments financiers dérivés a lieu exclusivement par le biais de négociants spécialement formés. La Banque n'exécute aucun Market Making. Le négoce pour le propre compte de la Banque se fait autant avec des produits standardisés qu'avec des produits OTC, principalement dans des instruments en lien avec les intérêts, les devises et les titres de participation/indices. Aucun négoce n'est fait sur des dérivés en relation avec des crédits.

Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés par la Banque dans le cadre de sa gestion des risques, selon les indications du conseil d'administration (stratégie et politique des risques), pour s'assurer contre les risques liés aux intérêts, aux devises étrangères ainsi que pour des risques liés à des transactions futures. Les transactions sont effectuées exclusivement avec des contreparties externes.

APPLICATION DU HEDGE ACCOUNTING

La Banque utilise le Hedge Accounting principalement en relation avec les activités suivantes:

Activité de base	**Moyen d'assurance**
Risques de changement du taux d'intérêt à partir de créances et engagements sensibles aux taux dans les comptes de la Banque	Swaps sur taux d'intérêt

MISE EN COMMUN DE GROUPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Une partie des positions sensibles aux taux d'intérêts dans les comptes de la Banque (principalement les créances et engagements envers les clients ainsi que les créances hypothécaires) est groupée par devises en fonction de leurs obligations en termes d'intérêts et est couverte à l'aide de Macrohedges.

LIEN ÉCONOMIQUE ENTRE LES OPÉRATIONS DE BASE ET LES OPÉRATIONS DE COUVERTURE

À partir du moment où un instrument financier est défini comme instrument de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base couverte. Elle documente en particulier les buts et la stratégie de la gestion du risque pour la transaction de couverture ainsi que les méthodes visant à s'assurer de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et celle de couverture doit être évaluée de façon prospective et de façon continue dans le cadre d'un test d'efficacité permettant d'observer l'évolution de la valeur et la corrélation entre les deux opérations.

MESURE DE L'EFFICACITÉ

Une couverture est considérée comme efficace si elle remplit les critères suivants:

- L'efficacité de la couverture est évaluée lors de l'initiation de la transaction et pendant la durée de la couverture de celle-ci.
- Il existe un lien économique étroit entre l'opération de base et celle de couverture.
- Les modifications de valeur de la transaction sous-jacente et de la transaction de couverture sont opposées en termes de risque couverts.

INEFFICACITÉ

Dès qu'une transaction de couverture ne remplit plus les critères d'efficacité, elle est considérée comme une opération de négoce, et l'effet de la partie non efficace est comptabilisé dans la position «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Dans le compte de résultat 2015, aucun effet lié à une inefficacité des transactions de couvertures n'est à noter.

Rapport annuel 2015

EXPLICATIONS SUR LES ÉVÉNEMENTS MAJEURS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement susceptible d'influencer sensiblement le patrimoine, la situation financière et le résultat de la Banque ne s'est produit après la date de clôture.

1 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES (ACTIFS ET PASSIFS)

	Année de référence	en CHF 1000 Année précédente
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension*	30 000	0
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	29 999	0
– dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

* Avant prise en compte d'éventuels contrats de netting

2 PRÉSENTATION DES COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES

2.1 PRÉSENTATION DES COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN

en CHF/CHW 1000

Nature des couvertures		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couvertures	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)					
Créances sur la clientèle CHW		31 349	100 367	47 252	178 967
Créances sur la clientèle CHF		601 766	106 193	82 218	790 178
Créances hypothécaires CHW					
– Immeubles d'habitations		445 266			445 266
– Immeubles commerciaux		1 472			1 472
– Immeubles artisanaux et industriels		207 258			207 258
– Autres		16 195			16 195
Créances hypothécaires CHF					
– Immeubles d'habitations		1 879 540			1 879 540
– Immeubles commerciaux		15 695			15 695
– Immeubles artisanaux et industriels		835 370			835 370
– Autres		129 827			129 827
Total des prêts (avant comp. avec corrections de valeur)	**Année de référence**	**4 163 739**	**206 560**	**129 470**	**4 499 769**
	Année précédente	**3 745 747**	**198 114**	**131 824**	**4 075 685**

Conformément à l'article 69, alinéa 1, de l'Ordonnance sur les banques (OB), la Banque fait usage de son droit durant la phase transitoire à inscrire globalement à l'actif les corrections de valeur pour risques de défaillance.
Dès lors, il a été renoncé à la présentation des prêts après compensation avec les corrections de valeurs selon la tabelle mentionnée ci-dessus.

Hors bilan					
Engagements conditionnels		2 294	6 434	1 153	9 881
Engagements irrévocables		101 753		12 716	114 469
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires				3 713	3 713
Total hors bilan	**Année de référence**	**104 047**	**6 434**	**17 582**	**128 063**
	Année précédente	**146 719**	**9 720**	**18 466**	**174 905**

2.2 PRÉSENTATION DES CRÉANCES COMPROMISES

		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés*	Montant net	in CHF 1000 Corrections de valeur individuelles
Créances compromises	Année de référence	104 166	92 049	12 117	12 117
	Année précédente	44 682	33 842	10 841	10 146

* Dette/valeur de réalisation par client: le montant le moins élevé des deux doit être pris en compte.

Le montant brut des créances compromises a augmenté fortement en raison d'une position unique. Le montant net a augmenté par rapport à l'exercice précédent de KCHF 1 276 net ou 11,8% à KCHF 12 117. Ce montant est totalement couvert par des corrections de valeurs.

3 RÉPARTITION DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (ACTIFS ET PASSIFS)

Actifs	Année de référence	en CHF 1000 Année précédente
Opérations de négoce	**167 669**	**173 059**
Titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	71 752	73 939
– dont cotés	71 752	73 939
Titres de participation	95 917	99 120
– dont propres titres de participation		3 474
Total des actifs	**167 669**	**173 059**
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	33 685	40 527

4 PRÉSENTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ACTIFS ET PASSIFS)

en CHF 1000

		Instruments de négoce			Instruments de couverture		
		Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux		**0**	**0**	**0**	**0**	**5 937**	**750 000**
– Swaps		0	0	0	0	5 937	750 000
Titres de participation/indices		**0**	**0**	**24 926**	**0**	**0**	**0**
– Futures*		0	0	24 926	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting:	**Année de référence**	**0**	**0**	**24 926**	**0**	**5 937**	**750 000**
	- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	0	5 937	750 000
	Année précédente	**0**	**3 302**	**1 022 268**	**0**	**0**	**0**

* Valeur boursière

		Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
Total après prise en compte des contrats de netting:	**Année de référence**	**0**	**0**
	Année précédente	**0**	**3 302**

Répartition selon les contreparties:		Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)	**Année de référence**	**0**	**0**	**0**
	Année précédente	**0**	**0**	**0**

5 RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

en CHF 1000

	Valeur comptable		Juste valeur	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Titres de créance	**164 858**	**134 100**	**171 732**	**139 000**
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	154 836	124 078	160 887	128 000
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)	10 022	10 022	10 845	11 000
Titres de participation	**3 687**	**4 173**	**3 687**	**4 173**
– dont participations qualifiées*	0	0	0	0
Immeubles	**20 292**	**6 877**	**20 292**	**6 877**
Total	**188 837**	**145 151**	**195 711**	**150 051**
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	119 798	104 072	125 415	107 708

* En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix

Titres de créance: valeur comptable

en CHF 1000

		Aaa–Aa3	A1–A3	Baa1–Baa3	Ba1–B3	Inférieur à B3	sans notation
Titres de créance: valeur comptable	Anné de référence	**96 889**	**18 820**	**10 022**	**0**	**0**	**39 128**

La Banque se base sur les classes de rating de Moody's. Pour quelques cas, les ratings de Standards & Poors ont été utilisés et convertis selon la table de concordance de l'Autorité fédérale de surveillance FINMA.

6 PRÉSENTATION DES PARTICIPATIONS

en CHF 1000

	Année de référence								
	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées	**Valeur comptable à la fin de l'année précédente**	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Correction de valeur	**Valeur comptable à la fin de l'année de référence**	**Valeur de marché**
Autres participations									
– sans valeur boursière	11 815	15	11 800	0	868	0	0	12 668	12 668
Total des participations	**11 815**	**15**	**11 800**	**0**	**868**	**0**	**0**	**12 668**	**12 668**

7 INDICATION DES ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA BANQUE DÉTIENT UNE PARTICIPATION PERMANENTE SIGNIFICATIVE, DIRECTE OU INDIRECTE

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF 1000)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en CHF 1000)	Détention indirecte (en CHF 1000)
Comptabilisé sous participations						
EFIAG - Emissions- und Finanz AG, Bâle	Centrale d'émission	5 000	18	18	918	0
IG Leasing AG, Dietlikon	Leasing de biens d'investissements	1 500	50	50	750	0
LUWIRA Messe AG, Lucerne	Organisateur de foires	300	30	30	90	0
WIR Messe AG, Zurich	Organisateur de foires	500	10	10	50	0
WIR Wirtschaftsring AG, Bâle	Aucune activité commerciale	100	100	100	100	0

8 PRÉSENTATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en CHF 1000

	Année de référence								
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la Banque	29 363	20 106	9 257	4 484	3 989	0	266	0	17 464
Autres immeubles	39 554	10 094	29 459	-4 484	8 697	0	778	0	32 894
Software acquis séparément ou développés à l'interne	17 365	13 851	3 514	0	5 382	0	3 473	0	5 423
Autres immobilisations corporelles	1 008	734	274	0	151	0	144	0	281
Total des immobilisations corporelles	**87 290**	**44 786**	**42 504**	**0**	**18 219**	**0**	**4 661**	**0**	**56 062**

Leasing opérationnel

	Leasing opérationnel	Contrat de location à long terme	Total	Année de référence en CHF 1000
Total des engagements de leasing non inscrits au bilan	893*	474	1 367	

Structure des échéances

Échu dans un délai de 12 mois	300	140	440
Échu entre 2 mois et 5 ans	593	334	927
Échu après 5 ans	0	0	0

* Dont KCHF 893 peuvent être dénoncés dans un délai d'une année.

10 RÉPARTITION DES AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

	Autres actifs		en CHF 1000 Autres passifs	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Compte de compensation	3 108	0	0	0
Compte d'ordre	4	5 356	1 702	85
Impôts indirects	1 399	622	1 510	2 172
Autres actifs et passifs	0	0	0	34
Total	**4 511**	**5 978**	**3 212**	**2 291**

11 INDICATION DES ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DE PROPRES ENGAGEMENTS AINSI QUE DES ACTIFS QUI FONT L'OBJET D'UNE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

en CHF 1000

Actifs nantis / cédés	Valeurs comptables	Engagements effectifs
Créances sur les banques	18	18
Créances hypothécaires (créances hypothécaires mises en gage ou cédées auprès de centrales de lettres de gage)	778 117	539 200
Actifs sous réserve de propriété	**778 135**	**539 218**

Il n'existe actuellement aucun actif faisant l'objet d'une réserve de propriété.

12 INDICATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE AINSI QUE DU NOMBRE ET DU TYPE DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DE LA BANQUE DÉTENUS PAR CES INSTITUTIONS

	en CHF 1000 Année de référence	Année précédente
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	2 082	1 810
Total	**2 082**	**1 810**

L'institution de prévoyance du personnel de la Banque WIR ne détient aucune part ordinaire de la Banque WIR soc. coopérative.

13 INDICATIONS RELATIVES À LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PROPRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

en CHF 1000

RCE	Valeur nominale à la fin de l'année de référence	Renonciation d'utilisation à la fin de l'année de référence	Montant net à la fin de l'année de référence	Montant net à la fin de l'année précédente	Influence de la RCE sur les charges de personnel	
					Année de référence	Année précédente
Institutions de prévoyance	**1 277**	**0**	**1 277**	**1 369**	**0**	**0**

Il a été renoncé à une activation de la réserve de contribution de l'employeur de KCHF 1 277 auprès de la Caisse de pension de la Banque WIR, à Bâle. Durant l'année de référence, il n'y a eu aucune écriture comptabilisée dans les charges de personnel.

b) Présentation de l'avantage/l'engagement économique et des charges de prévoyance

en CHF 1000

	Excédent/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la Banque/ du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		Année de réfference	Année précédente			Année de référence	Année précédente
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance	**0**	**0**	**0**	**0**	**607**	**607**	**569**
Plans de prévoyance avec excédent	**876**	**0**	**0**	**0**	**2 158**	**2 158**	**1 947**
Total	**876**	**0**	**0**	**0**	**2 764**	**2 764**	**2 516**

La Banque WIR soc. coopérative assure ses collaborateurs selon deux plans de prévoyance.

Plan de prévoyance avec excédent:
Les collaborateurs de la Banque WIR soc. coopérative ayant atteint leur 25e année révolue sont assurés à la Fondation de prévoyance professionnelle de la Banque WIR, à Bâle, jusqu'au plafonnement de la rente. Ne sont pas concernés par ce plan les employés avec un contrat de travail déterminé jusqu'à 3 mois ou à temps partiel. Il s'agit ici d'un plan à primauté des cotisations. Les principes comptables pour les institutions de prévoyance selon les Swiss GAAP FER 26 sont appliqués. Les éventuels risques sont réassurés auprès de compagnies d'assurances. Le degré de couverture à la fin de l'année précédente était de 101,3% ou KCHF 876. Puisque l'excédent revient entièrement à l'employé, il ne résulte dès lors aucun avantage économique.
Les prestations non couvertes par la caisse de pension de la Banque WIR (part excédentaire) sont assurées via un plan de prévoyance séparé auprès d'une compagnie d'assurance.

Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance:
Les collaborateurs cadres sont, à partir d'un certain salaire annuel, assurés en plus par une couverture d'assurance complète auprès d'une compagnie d'assurance suisse.

15 PRÉSENTATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES EMPRUNTS À CONVERSION OBLIGATOIRE EN COURS

en CHF 1000

Émetteur		Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéances	Montant
Emprunts de lettres de gages auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Non subordonné	1,66%	2016 - 2033	539 200
Banque WIR soc. coopérative, Bâle				
– Placement privé, année d'émission 2011, Coupons 3,75%	Subordonné sans clause PONV		2021	10 000
– Placement privé, année d'émission 2011, Coupons 3,75%	Subordonné sans clause PONV		2021	5 000
Total				**554 200**

Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours:

Émetteur	D'ici une année	>1 – ≤ 2 ans	>2 – ≤ 3 ans	>3 – ≤ 4 ans	>4 – ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Banque WIR soc. coopérative, Bâle	0	0	0	0	0	15 000	15 000
Emprunts de lettres de gages auprès de la Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	21 800	111 700	0	143 000	25 000	237 700	539 200
Total	**21 800**	**111 700**	**0**	**143 000**	**25 000**	**252 700**	**554 200**

16 PRÉSENTATION DES CORRECTIONS DE VALEUR, DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX AINSI QUE DE LEURS VARIATIONS DURANT L'EXERCICE DE RÉFÉRENCE

en CHF 1000

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour risques de défaillance	76	0	-10	0	0	0	0	66
Autres provisions	**93 710**	**0**	**10**	**0**	**0**	**7 500**	**0**	**101 220**
Total des provisions	**93 786**	**0**	**0**	**0**	**0**	**7 500**	**0**	**101 286**
Réserves pour risques bancaires généraux*	**91500**		**0**	**0**		**0**	**0**	**91500**
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays**	24 006	966	0	0	6	1 031	0	24 077
– dont corrections de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	10 146							12 117
– dont corrections de valeur pour les risques latents	13 860							11 960

* Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.
** La Banque WIR fait usage de son droit pour la phase transitoire conformément à l'article 69, alinéa 1, de l'Ordonnance sur les banques (OB). De ce fait les corrections de valeurs pour risques de défaillance sont inscrites globalement en position négative à l'actif.

17 PRÉSENTATION DU CAPITAL SOCIAL

en CHF 1000

	Année de référence			Année précédente		
Capital social	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital social	19 000	950 000	18 684	18 684	934 200	18 684
– dont libéré	19 000	950 000	18 684	18 684	934 200	18 684
Total du capital social	**19 000**	**950 000**	**18 684**	**18 684**	**934 200**	**18 684**
Capital autorisé	**316**	**15 800**	**0**	**436**	**21 800**	**0**
– dont augmentations du capital effectuées	**316**	**15 800**	**0**	**120**	**6 000**	**120**

En sus de l'augmentation du capital ordinaire qui a eu lieu en 2013, l'assemblée générale a décidé une augmentation du capital approuvée et une émission de 21 800 parts ordinaires au maximum.
La Banque WIR soc. coopérative, s'appuyant sur la décision de l'assemblée générale, a émis 6 000 parts ordinaires durant l'exercice précédent et 15 800 autres parts ordinaires durant l'exercice de référence (dans le délai de deux ans), qui ont été comptabilisées à titre de parts propres et affectées de manière conforme.

18 NOMBRE ET VALEUR DES DROITS DE PARTICIPATIONS OU DES OPTIONS SUR DE TELS DROITS ACCORDÉS À TOUS LES MEMBRES DES ORGANES

en CHF 1000

	Nombre droits de participation		Valeur droits de participation	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Membres du conseil d'administration	913	808	404	341
Membres des organes de direction	834	696	361	299
Collaborateurs	5 111	4 962	2 213	2 158
Total	**6 858**	**6 466**	**2 979**	**2 798**

La participation au bénéfice des membres du conseil d'administration est versée en parts ordinaires de la Banque WIR soc. coopérative. De plus, les membres du conseil d'administration et le directoire (organe de direction) ont la possibilité de percevoir une partie de leur rémunération et traitement sous la forme de parts ordinaires de la Banque WIR soc. coopérative. Ces dernières sont distribuées à la Fair Value et ont une durée de blocage de 10 ans.

La participation au bénéfice des membres du directoire et des collaborateurs est également distribuée sous la forme de parts ordinaires à la Fair Value. Ces dernières sont bloquées pour une durée de 5 ans.

Les collaborateurs ainsi que le directoire ont la possibilité, une fois par année, d'acquérir à la Fair Value des parts ordinaires de la Banque avec une réduction de 50%. L'étendue de la réduction sur les parts ordinaires est réglée en fonction du niveau hiérarchique des collaborateurs. Les parts ordinaires acquises avec une réduction sont bloquées pour une durée de 5 ans.

Durant la durée du blocage, les parts ordinaires ne peuvent être transférés ni vendues.

La Fair Value sur la part propre des parts ordinaires distribuées est comptabilisée via les charges de personnel.

19 INDICATION DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS ENVERS LES PARTIES LIÉES

en CHF 1000

	Créances		Engagements	
	Année de référence	Année précédente	Année de référence	Année précédente
Sociétés du groupe			108	108
Affaires d'organes*	87 745	117 282	5 679	4 462
Autres parties liées**			68	68

Il n'existe aucune opération hors bilan significative envers des parties liées.

* Les collaborateurs de la Banque WIR bénéficient des conditions usuelles sur le marché pour les affaires actives, passives et prestations de services.

** La Fondation de prévoyance «Terzo Vorsorgestiftung der WIR Bank» ainsi que la Fondation de libre passage de la Banque WIR constituent les autres parties liées de la Banque WIR. Dans cette tabelle sont présentés uniquement les comptes d'exploitation. Les avoirs de prévoyance, appartenant économiquement aux clients de la prévoyance, sont inscrits au bilan sous les engagements résultant des dépôts de la clientèle.

21 INDICATIONS RELATIVES AUX PROPRES PARTS DU CAPITAL ET À LA COMPOSITION DU CAPITAL PROPRE

ÉTAT ET TRANSACTIONS DES PROPRES PARTS AU CAPITAL

Valeur (ISIN)	Désignation	
263554 (CH0002635545)	Part ordinaire Banque WIR soc. coopérative	en CHF
	Nombre	Prix moyen de transaction
Solde initial	8 116	
Achat	86 568	420.62
Vente	86 030	421.88
Solde final	8 654	

Propres parts ordinaires émises en lien avec des rémunérations en parts ordinaires («en actions»):
aucune

Instruments de capitaux propres de la Banque détenus par le biais de filiales, des coentreprises, des entreprises associées et par des fondations proches:
aucune

Il n'y a aucun engagement conditionnel lié aux propres titres de participation aliénés et acquis. Tant au début qu'à la fin de l'exercice de référence, aucun propre titre de participation n'a été réservé pour un usage particulier. Concernant la composition du capital propre, nous vous renvoyons à la tabelle17 «Présentation du capital social». Il n'y a pas de droits spéciaux et de restrictions liés aux parts ordinaires.

Toutes les transactions avec des participants, en leur qualité de participants, sont effectuées au moyen de «Liquidités». Les répartitions selon les plans de participation des collaborateurs qui font entièrement ou partiellement partie du salaire sont exclues de ce principe. Celles-ci sont comptabilisées dans les charges du personnel. Les parts ordinaires requises pour cela ont été prises des propres parts de la Banque et n'ont pas été émises à nouveau.

Les réserves légales issues du bénéfice et du capital, tant qu'elles ne dépassent pas de manière cumulée les 50% du capital social nominal, n'osent être attribuées qu'à la couverture de pertes ou à des mesures permettant à l'entreprise de se maintenir en période difficile, d'éviter le chômage ou d'en atténuer les conséquences. Le montant des réserves non distribuables s'élève à CHF 9,5 mio au 31 décembre 2015. Il n'existe aucune limitation statutaire de distribution pour les réserves facultatives. Demeurent réservées les dispositions en matière de fonds propres.

23 PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs / instruments financiers		À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	immobilisé	en CHF 1000 Total
Liquidités		210 858	-	-	-	-	-	-	210 858
Créances sur les banques		34 319		20 000	20 000			-	74 319
Créances sur la clientèle CHW			165 511			13 310	146	-	178 967
Créances sur la clientèle CHF		13 251	670 993	3 190	42 059	50 988	9 698	-	790 178
Créances hypothécaires CHW			524 000		1 020	145 171			670 191
Créances hypothécaires CHF		3 373	304 212	181 050	306 249	1 634 346	431 203	-	2 860 433
Opérations de négoce		167 669	-	-	-	-	-		167 669
Immobilisations financières		13 709			15 181	18 039	121 616	20 292	188 837
Provisions pour risques de défaillance		-	-	-	-	-	-	-	-24 077
Total	Année de référence	443 179	1 664 716	204 240	384 508	1 861 856	562 663	20 292	5 117 375
	Année précédente	292 200	1 662 838	192 184	450 508	1 574 621	403 526	6 877	4 582 754
Fonds étrangers / instruments financiers									
Engagements envers les banques		570		101 000	182 000	35 000		-	318 570
Engagements résultant d'opérations de financement de titres				30 000				-	30 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle CHW			778 639					-	778 639
Engagements résultant des dépôts de la clientèle CHF		312 047	2 287 481	63 643	182 239	138 394	24 060		3 007 864
Emprunts et prêts des lettres de gage		-	-		21 800	279 700	252 700	-	554 200
Total	Année de référence	312 618	3 066 120	194 643	386 039	453 094	276 760	0	4 689 273
	Année précédente	248 178	2 106 010	50 971	246 451	483 722	991 824	0	4 127 156

Rapport annuel 2015

28 RÉPARTITION ET COMMENTAIRES DES CRÉANCES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

	en CHF 1000 Année de référence	Année précédente
Engagements de couverture de crédit et similaires	515	5 836
Garanties de prestation de garantie et similaires	9 366	16 466
Total des engagements conditionnels	**9 881**	**22 302**

32 RÉPARTITION DU RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

a) Répartition selon les secteurs d'activités (selon l'organisation de la Banque / du groupe financier)	Année de référence	en CHF 1000 Année précédente
Domaines d'affaires		
– Négoce	-5 313	3 647
– Négoce avec des parts ordinaires propres	1 141	562
Total du résultat de négoce	**-4 172**	**4 209**

b) Résultat provenant de l'utilisation de l'option de la juste valeur	Année de référence	Année précédente
Résultat de négoce provenant des:		
– instruments de taux (y c. les fonds)	-738	-3 212
– titres de participation (y c. les fonds)	1 908	7 712
– devises	-5 343	-291
Total du résultat de négoce	**-4 172**	**4 209**

33 INDICATION D'UN PRODUIT DE REFINANCEMENT SIGNIFICATIF DANS LA RUBRIQUE PRODUITS DES INTÉRÊTS ET DES ESCOMPTES AINSI QUE DES INTÉRÊTS NÉGATIFS SIGNIFICATIFS

Durant l'année 2015, la Banque a dû payer des intérêts négatifs sur les comptes de transactions auprès d'autres banques pour un montant de KCHF 48. La Banque a pu encaisser des entrées liées aux intérêts négatifs pour un montant de KCHF 350 dans les placements monétaires et les affaires de mise en pension (affaires interbancaires et clients institutionnels).

34 RÉPARTITION DES CHARGES DE PERSONNEL

	Année de référence	en CHF 1000 Année précédente
Appointements (jetons de présence et les indemnités fixes aux organes de la Banque, appointements et les allocations supplémentaires)	24 079	23 310
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	2 153	1 886
Prestations sociales	4 731	4 250
Autres charges de personnel	1 467	1 097
Total charges de personnel	**30 277**	**28 657**

35 RÉPARTITION DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Année de référence	en CHF 1000 Année précédente
Coût des locaux	1 800	1 204
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	5 546	4 957
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	640	387
Honoraires de/des société(s) d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	285	261
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	275	261
– dont pour d'autres prestations de service	10	–
Autres charges d'exploitation	9 818	9 285
Total autres charges d'exploitation	**18 089**	**16 095**

36 COMMENTAIRES DES PERTES SIGNIFICATIVES, DES PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES AINSI QUE DES DISSOLUTIONS SIGNIFICATIVES DE RÉSERVES LATENTES, DE RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX ET DE CORRECTIONS DE VALEURS ET PROVISIONS LIBÉRÉES

Les charges extraordinaires de plus de CHF 7,6 mio concernent principalement:
– CHF 7,5 mio d'attribution aux réserves latentes (réserves de fluctuation fiscalement agréées).

39 PRÉSENTATION DES IMPÔTS COURANTS ET LATENTS, AVEC INDICATION DU TAUX D'IMPOSITION

	Année de référence	en CHF 1000 Année précédente
Charges relatives aux impôts courants	5 014	5 139
Total impôts	**5 014**	**5 139**
Taux d'imposition moyen sur la base du résultat opérationnel	19,1%	16,3%

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts qui ont une influence sur le revenu lié aux impôts.

DEVOIRS DE PUBLICATION EN LIEN AVEC LES FONDS PROPRES ET LES LIQUIDITÉS

EXIGENCES EN MATIÈRE DE FONDS PROPRES

		Année de référence	Année précédente
Fonds propres pris en compte		**465 572**	**450 137**
Fonds propres de base durs (CET1)		381 759	372 018
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		0	0
Fonds propres de base (T1)		381 759	372 018
Fonds propres complémentaires (T2)		83 813	78 118
Fonds propres nécessaires (fonds propres minimaux)	**Approche utilisée**	**253 982**	**230 820**
Risques de crédit	Approche standard suisse	203 087	187 958
Risques sans contrepartie	Approche standard suisse	23 493	15 317
Risques de marché	Approche standard relative aux risques de marché	24 266	25 668
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	12 107	12 329
(–) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires	Approche standard suisse	-8 970	-10 452
Ratios de fonds propres			
Ratio des fonds propres de base durs (ratio CET1)		12,02%	12,89%
Ratio des fonds propres de base (ratio T1)		12,02%	12,89%
Ratio en matière de capital réglementaire (T1 et T2)		14,66%	15,60%
Exigences CET1 (selon dispositions transitoires de l'OFR)		5,31%	5,28%
– Volant de fonds propres		0,00%	0,00%
– Volant anticyclique		0,81%	0,78%
CET1 disponible après déduction des exigences en matière d'AT1 et de T2		**10,52%**	**11,39%**
Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon circulaire FINMA 2011/2)		**8,21%**	**8,18%**
CET1 disponible		**10,42%**	**11,29%**
Objectif en matière de fonds propres T1 (selon circulaire FINMA 2011/2)		**9,81%**	**9,78%**
Tier 1 disponible		**12,02%**	**12,89%**
Objectif pour les fonds propres de base (selon circulaire FINMA 2011/2)		12,01%	11,98%
Fonds propres réglementaires disponibles		14,66%	15,60%

LEVERAGE RATIO

Leverage Ratio	**7,33%**	**7,90%**
Fonds propres de base (CET1 et AT1)	383 368	372 018
Engagement global (pos. 021)	5 229 786	4 710 910

LIQUIDITY COVERAGE RATIO

	Année de référence	Année précédente
Ratio pour la liquidité à court terme LCR	**121,50%**	**127,31%**
Moyenne 1er trimestre	120,74%	64,08%
Moyenne 2e trimestre	98,99%	139,24%
Moyenne 3e trimestre	127,14%	153,04%
Moyenne 4e trimestre	140,93%	154,59%
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)	**265 510**	**275 929**
Moyenne 1er trimestre	259 124	140 024
Moyenne 2e trimestre	231 177	320 633
Moyenne 3e trimestre	263 471	338 906
Moyenne 4e trimestre	308 268	304 151
Flux nets de trésorerie	**218 531**	**216 746**
Moyenne 1er trimestre	214 612	218 501
Moyenne 2e trimestre	233 547	230 279
Moyenne 3e trimestre	207 229	221 452
Moyenne 4e trimestre	218 735	196 751

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA BANQUE WIR SOC. COOPÉRATIVE, BÂLE

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons examiné les comptes annuels de la Banque WIR soc. coopérative, arrêtés au 31 décembre 2015 comprenant le bilan, le compte des résultats, la présentation de l'état des capitaux propres et les annexes (pages 32 – 65).

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration assume la responsabilité de l'élaboration des comptes annuels en conformité avec les dispositions de la loi et les statuts. Cette responsabilité comprend l'organisation, l'implémentation et le maintien d'un système interne de contrôle en relation avec l'établissement des comptes annuels se devant de ne point comporter d'anomalies significatives, conséquences d'indications inexactes dues à des violations ou des erreurs. Ceci étant, le conseil d'administration est responsable du choix quant à l'application de méthodes comptables adéquates ainsi qu'aux critères d'évaluation appropriés.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre vérification, à émettre une appréciation sur les comptes annuels. Nous avons procédé à notre vérification en conformité avec la loi suisse et les normes de révision reconnues en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.

Une vérification comporte la réalisation de sondages et d'appréciations des éléments probatoires des valeurs et indications fournies par les comptes annuels. Le mode de vérification est laissé au libre choix des réviseurs. Il comprend une évaluation des risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels, conséquences de violations ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'examinateur tient compte du système interne de contrôle, ceci dans la mesure où ce dernier présente une importance pour l'élaboration des comptes annuels, pour déterminer les circonstances de la révision, non pas cependant pour fournir une opinion sur l'efficacité du système interne de contrôle. La vérification comporte une évaluation de la conformité des méthodes comptables appliquées, de la plausibilité des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des comptes annuels. Nous estimons que notre vérification constitue une base suffisante pour former notre jugement.

APPRÉCIATION

Selon notre appréciation, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT DE RÉVISION SELON LES PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification conformes à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'aucun élément n'existe influençant notre indépendance.

Conformément aux dispositions de l'al. 1, ch. 3 de l'art. 728a CO et des normes suisses 890 de la profession, nous confirmons l'existence d'un système interne de contrôle organisé par le conseil d'administration pour l'élaboration des comptes annuels. De plus, nous confirmons que la proposition concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels soumis.

DELOITTE AG

Cornelia Herzog
Experte-réviseur agréé
Réviseur responsable

Dominic Engler
Expert-réviseur agrée

Bâle, le 21 mars 2016

ADRESSES

LAUSANNE
3, rue du Simplon
1006 Lausanne

BÂLE (SIÈGE PRINCIPAL)
Auberg 1
4002 Bâle

BERNE
Helvetiastrasse 35
3000 Berne 6

COIRE (AGENCE)
Alexanderstrasse 24
7001 Coire

LUCERNE
Obergrundstrasse 88
6002 Lucerne 2

LUGANO
Riva Caccia 1
6900 Lugano

SAINT-GALL
Blumenbergplatz 7
9001 Saint-Gall

SIERRE (AGENCE)
Avenue du Général Guisan 4
3960 Sierre

ZURICH
Rötelstrasse 37
8042 Zurich

Tél. 0848 947 948
Fax 0848 947 942
info@wir.ch
www.banquewir.ch

IMPRESSUM

Rédaction:	Banque WIR soc. coopérative, communication
Conception:	fischerundryser, Bâle
Photos/Illustrations:	Werner Beetschen, fischerundryser, Bâle
Impression:	Binkert Buag AG, Laufenburg
Tirages:	français: 300 exemplaires
	allemand: 1800 exemplaires